



LETTRE
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE
AUX
PROTESTANS DE SON DIOCÈSE,
OU
RÉFUTATION

DE LA
RÉPONSE FAITE A SON MANDEMENT DU CARÈME
PAR QUELQUES MEMBRES DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE RÉFORMÉE.



TOULOUSE,
CHEZ { AUGUSTIN MANAVIT, IMP.-LIB., RUE SAINT-ROME;
DOULADOURE L'AINÉ, LIBRAIRE, MÊME RUE;
SENAC, LIBRAIRE, PLACE ROUAIX.

M DCCC XXXVIII.



LETTRE

DE

MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

AUX PROTESTANS DE SON DIOCÈSE,

AVIS.

On trouvera les points principaux que nous discutons dans cette lettre, développés avec beaucoup plus d'étendue dans un écrit, en deux volumes, imprimé par *M. Douladoure, rue S.-Rome, 41*, et qui a pour titre : *La Vérité Catholique démontrée, ou Lettres de Monseigneur l'Evêque de Bayonne aux Protestans d'Orthez*. Prix : 6 fr. Ces Lettres sont au nombre de trois : dans les deux dernières nous réfutons les réponses que *M. Pyt*, ministre réformé, avait faites à la première et à la seconde.

Cet ouvrage pourra nous dispenser de perdre notre temps à répondre aux répliques que les ministres réformés voudraient nous adresser. Il n'y a, d'ailleurs, qu'un point décisif à traiter, c'est celui de l'autorité de l'Eglise; cette autorité une fois reconnue, il n'y a plus rien à examiner, et c'est là le bonheur des Catholiques de n'avoir plus à discuter, mais seulement à croire, quand le corps des pasteurs a décidé.

Nota. Nous déclarons avoir vérifié par nous-mêmes tous les textes cités dans la lettre que nous publions aujourd'hui : nous répondons de leur exactitude.

LETTRE
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE
AUX
PROTESTANS DE SON DIOCÈSE,
OU
RÉFUTATION
DE LA
RÉPONSE FAITE A SON MANDEMENT DU CARÊME
PAR QUELQUES MEMBRES DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE RÉFORMÉE.



TOULOUSE,
IMPRIMERIE D'AUGUSTIN MANAVIT,
RUE SAINT-ROME, 30.

—
M DCCG XXXVIII.



LETTRE

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

À

PROTESTANS DE SON DIOCÈSE

OU

REFUTATION

DE LA

REQUISITOIRE A SON MANDAT DU GÉNÉRAL

DES GÉNÉRALISÉS DE LA RÉGION DE TOULOUSE



TOULOUSE

IMPRIMERIE D'ALBERT MARIAT

RUE SAINT-ROCHE, 30

MDCCCXXXV



LETTRE

DE

MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

AUX

PROTESTANS DE SON DIOCÈSE.

C'EST une nouveauté remarquable , que des ministres , ou *membres de la prétendue Eglise chrétienne réformée* , s'adressent directement à un évêque pour attaquer les enseignemens catholiques qu'il donne à ses diocésains. C'est ce qui est arrivé à Toulouse. Nous sommes loin de nous en plaindre ; nous y voyons, au contraire, une occasion favorable pour remplir auprès de vous, N. C. F., la mission sublime qui nous a été donnée de Dieu par le ministère de son Eglise, de prêcher sa parole à toute créature , et d'inviter tous les hommes, dans quelque erreur qu'ils puissent être, à rentrer dans la voie de la vérité.

Nous connaissons les préjugés que l'on vous a donnés dès l'enfance contre l'Eglise catholique, et nous nous en affligeons. Ce sont des obstacles bien difficiles à vaincre, quand il s'agit de vous tirer de l'erreur. Quelle espérance pouvons-nous avoir que vous vouliez seulement jeter les yeux sur cette lettre que nous nous sommes décidés à vous écrire? et quand vous vous détermineriez à la lire, le feriez-vous dans le même esprit qui nous l'a dictée? croiriez-vous au sentiment de charité qui nous porte à vous l'adresser? examineriez-vous sérieusement les vérités que nous y exposons? Quoiqu'il en soit, provoqués comme nous l'avons été, nous avons cru de notre devoir de repousser l'attaque imprudente de vos ministres. Puisse l'éclat de la vérité dessiller vos yeux, et vous réunir à nous dans le sein de la seule Eglise véritable!

Tout est singulier dans la *Réponse* faite à notre Mandement. L'auteur, ou les auteurs, n'ont pas fait connaître leurs noms; mais, dans une démarche d'un si grand éclat, est-il honorable de garder l'anonyme¹?

Ils se disent *les membres de l'Eglise chrétienne réformée*. Sous les premiers empereurs chrétiens, il ne leur eût pas été permis de donner à leur communion le nom d'*Eglise*; ce titre était réservé à la seule Eglise catholique, à l'exclusion de toutes les sectes.

Mais, qu'est-ce que l'*Eglise chrétienne réformée*? de quel genre de réforme veut-on parler? d'une réforme des mœurs ou de la doctrine? — De la doctrine. La doctrine

¹ Nous avons cependant reçu une espèce de sommation imprimée en tête de la *Réponse*, et signée de six membres de la Société Biblique; mais ils ne se portent pas comme auteurs de la *Réponse* même.

chez vous, N. C. F., a donc été changée ? C'est un terrible préjugé contre votre croyance. La doctrine a été changée ? à quelle époque ? par qui ? l'a-t-elle été plusieurs fois ? peut-elle l'être encore ? Mais où est donc la solidité de votre foi ?

Les auteurs de la *Réponse* commencent par se plaindre de notre peu de charité. *La charité*, disent-ils, *ne soupçonne point le mal* ; tandis qu'à vos yeux les *Protestans* ne sont que des *hypocrites* ; ils ne font qu'emprunter le langage de la piété ; le respect qu'ils professent pour la *Sainte Ecriture* n'est qu'affecté¹.

En nous accusant de manquer de charité, vos ministres, N. C. F., manquent de justice. Nous n'avons prononcé nulle part le terme d'*hypocrite*. Toujours nous avons parlé des incrédules et des hérétiques en général, sans nommer une seule fois les *Protestans* : c'est un ménagement que nous avons aimé à garder envers vous. D'ailleurs, nous savons distinguer, parmi les hérétiques, les inventeurs et les premiers fauteurs des hérésies, d'avec ceux qui s'y trouvent engagés par le malheur de leur naissance ; ceux qui demeurent sciemment dans l'erreur ou qui refusent de s'instruire, d'avec ceux qui sont dans une ignorance invincible de la vérité. Ces derniers sont excusables devant Dieu, à qui seul nous reconnaissons le droit de juger du degré de culpabilité des autres.

Nous exerçons notre charité même envers ces hommes qui, aveuglés par un zèle fanatique, *ravagent, autant qu'il est en eux, le troupeau de Jésus-Christ*². Nous en connaissons qui pénètrent jusque dans la demeure des

¹ Rép., pag. 6.

² Act., xx, 29.

Catholiques, y répandent des écrits pleins de leur fausse doctrine, ne craignent pas de tourmenter de pauvres malades qui refusent de les entendre, et troublent ainsi, par des sollicitations cruelles, la paix que la Religion faisait goûter à ces infortunés. Ceux-là même, nous les plaignons, nous prions souvent pour eux, nous ne les excluons pas de notre affection, que nous puisons dans ces paroles divines, source intarissable d'une immense charité: *O Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font*¹.

Après cela, N. C. F., soyez de bonne foi, avez vous jamais pensé que l'Apôtre, quand il dit que *la charité ne soupçonne jamais le mal*, nous ait défendu de prémunir les Fidèles contre les propagateurs des fausses doctrines, *qui viennent couverts de la peau de brebis; tandis que, au fond, ce sont des loups ravissans*². En avertissant nos diocésains de ne pas se laisser séduire par le ton de piété qu'empruntent les hérétiques, avons-nous fait autre chose que ce que fait saint Paul lui-même, lorsqu'il avertit les Corinthiens qu'il y a parmi eux *de faux apôtres, des ouvriers trompeurs qui se transforment en apôtres de Jésus-Christ, et qu'on ne doit pas s'en étonner, puisque Satan même se transforme en ange de lumière*³? C'est donc une fort mauvaise application que vos ministres ont fait de ces paroles de l'Ecriture: *La charité ne soupçonne pas le mal*. En voici une autre qui n'est pas plus juste.

Pour prouver que saint Paul n'aurait pas traité les

¹ Luc, xxiii, 34.

² Matth., vii, 15.

³ 2 Cor., xv, 12-15.

propagateurs des hérésies comme nous les traitons, ils citent le texte où cet apôtre se réjouit de voir annoncer Jésus-Christ, quel que soit le motif, bon ou mauvais, de ceux qui l'annoncent ¹. Mais y a-t-il quelque ressemblance entre ceux qui annoncent Jésus-Christ, pour quelque motif qu'ils l'annoncent, et ceux qui prêchent l'erreur ?

Ils nous opposent ensuite l'exemple du Sauveur, qui défend à ses disciples d'empêcher qu'un homme qui n'aurait pas à sa suite chassât les démons en son nom. Je le demande encore : un homme qui invoque le nom de Jésus-Christ contre les démons, peut-il être comparé aux hérétiques, qui travaillent à détruire le royaume de Jésus-Christ ? On nous objecte en vain ce que le Seigneur ajoute : *Celui qui n'est pas contre nous est pour nous ;* car il dit ailleurs : *Celui qui n'est point avec moi est contre moi, et celui qui n'amasse point avec moi dissipe* ².

Après avoir employé si mal à propos l'Écriture pour montrer que nous manquons de charité, voyez, N. C. F., comment ils se montrent eux-mêmes charitables. Ils nous accusent d'attaquer la parole de Dieu, et en cela, disent-ils : *Vous ne faites que vous conformer aux enseignemens de l'Eglise romaine* ³ ; *Eglise plus jalouse de sa propre gloire que de la gloire de Jésus-Christ* ⁴.

Elle a fait depuis long-temps le procès à la parole sainte ⁵.

¹ Rép., pag. 7.

² Matth., xii, 30.

³ Rép., pag. 22.

⁴ *Ibid.*, pag. 8.

⁵ *Ibid.*

Elle a dû donner l'ordre à tous ses agents d'attaquer la Sainte Ecriture ¹.

Sa politique n'a qu'un seul but, celui de voiler cette divine lumière ².

Elle n'a pas rougi de retrancher, par une indigne supercherie, un des dix commandemens de Dieu ³.

Elle donne la main à l'incrédulité pour faire la guerre aux oracles sacrés ⁴.

On dirait qu'elle s'est entendue avec le Turc pour arrêter la propagation des Saintes Ecritures ⁵.

C'est une espèce de rage qui anime les prêtres contre les Livres Saints ⁶.

Est-ce là assez d'outrages contre l'Eglise catholique de la part de vos docteurs? Ils couronnent dignement leurs violentes accusations en rappelant les injures atroces que Luther, déclamateur furibond, vomit autrefois contre elle, lorsqu'il prétendit voir dans Rome chrétienne la Babylone prostituée de l'Apocalypse. Vos ministres n'ont pas honte d'employer, comme Luther, la parole de Dieu pour nous insulter grossièrement à la fin de leur *Réponse*, en recommandant à notre méditation ces paroles de saint Jean : « Je vis un ange qui » volait par le milieu du ciel..., et un autre le suivit, » disant : elle est tombée, elle est tombée, Babylone ! » cette grande cité, parce qu'elle a abreuvé toutes les

¹ Rép., pag. 27.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, pag. 27-28.

⁴ *Ibid.*, pag. 34.

⁵ *Ibid.*, pag. 23.

⁶ *Ibid.*, pag. 34.

» nations du vin de la fureur de son impudicité ¹ ». Venons au fond de la discussion, et voyons comment l'auteur de la *Réponse* a réfuté notre Mandement, car c'est une réfutation qu'il a prétendu faire.

Nous avons prouvé par la Sainte Ecriture qu'outre la parole de Dieu écrite, il y a une parole de Dieu, c'est-à-dire, d'autres vérités révélées conservées par la tradition. Qu'a répondu votre ministre à une assertion aussi importante, puisqu'il s'agit de la parole de Dieu ² ? Il l'a passée sous silence.

Nous avons avancé et prouvé par l'Ecriture que Jésus-Christ a établi des pasteurs pour gouverner son Eglise et pour décider les différends qui s'élèvent sur la foi ³. C'est encore ici un point fondamental de la doctrine chrétienne : l'auteur de la *Réponse* l'a laissé en oubli.

Nous avons demandé quel moyen, si l'on rejette l'autorité des pasteurs, il reste à chaque fidèle pour connaître avec certitude ce qu'il doit croire ; et, comme nous étions assuré qu'on nous répondrait que le grand moyen et le seul c'est la Sainte Ecriture, nous avons ajouté cette demande subsidiaire : Comment le simple fidèle peut-il discerner les livres qui appartiennent à l'Ecriture, des livres qui n'y appartiennent pas ⁴. Ces deux demandes étaient assurément bien importantes. On n'a pas daigné y répondre un seul mot.

¹ Rép., pag. 43.

² Voyez, à la suite de cette *Lettre*, l'*Extrait du Mandement*, pag. VII.

³ *Ibid.*, pag. VIII-IX.

⁴ *Ibid.*, pag. XI.

Pour repousser la calomnie de vos ministres, qui nous accusent de mépriser la Sainte Ecriture, nous avons établi quatre conditions, que le respect souverain dû à la parole de Dieu exige de tous les Chrétiens. Nous avons montré que ces quatre conditions sont parfaitement remplies dans l'Eglise catholique, et ne le sont nullement dans les communions protestantes. L'auteur de la *Réponse* n'a contesté aucune des trois premières conditions; il a soutenu seulement que l'on observait la troisième dans sa communion, et n'a argumenté que contre la quatrième; deux points beaucoup moins importants que les autres. Est-ce donc nous réfuter, que de laisser intactes les propositions les plus importantes et les plus décisives que nous avons avancées.

Avant de donner de nouvelles preuves des deux seules assertions que votre ministre conteste, examinons un point fondamental qui, une fois établi, répond à toutes les difficultés.

Ecoutez-nous sans prévention, N. C. F., et avec un vrai désir de connaître la vérité. C'est peut-être ici la dernière occasion que Dieu vous ménage pour vous y ramener.

Dans la recherche de la vraie Eglise, le premier principe qui doit nous guider est évidemment celui-ci :

Si je vois une église dont je ne peux trouver d'autre fondateur que Jésus-Christ et ses apôtres, qui, depuis Jésus-Christ, a conservé dans tous les siècles la même constitution, le même gouvernement, le même principe

* Voyez l'*Extrait du Mandement*, pag. xiv.

d'autorité ; surtout si , depuis Jésus-Christ et ses apôtres , elle a constamment exercé l'autorité d'enseigner , de juger les points de doctrine , d'anathématiser et chasser de son sein ceux qui ne se soumettaient pas à ses jugemens , une telle église sera pour moi évidemment la vraie Eglise de Jésus-Christ , et la vraie Religion chrétienne , à laquelle je dois inviolablement m'attacher , quelque sacrifice qu'il m'en coûte.

Auprès d'une telle église , les communions qui , dans la suite des temps , ont résisté à son autorité et s'en sont séparées ; qui ont changé ou sa constitution , ou sa doctrine ; qui ont été fondées par des hommes sans mission , anathématisés par elle et chassés de son sein , ces communions seront évidemment , à mes yeux , de fausses églises : loin de moi la pensée de me ranger ou de demeurer au nombre de ses sectateurs.

Un seul même des caractères que nous venons de marquer me suffirait pour n'y plus reconnaître la vraie Eglise fondée par Jésus-Christ : que sera-ce , si j'y trouve tous ces caractères réunis ?

N. C. F. , lisez avec attention ce que nous venons de dire ; relisez-le , examinez chaque point en particulier ; voyez si le principe que nous posons comme devant faire reconnaître avec certitude la vraie Eglise , n'est pas bien celui qui doit vous décider.

Nous sommes loin de vouloir vous surprendre : si vous le craignez , consultez vos ministres , demandez-leur ce qu'ils ont à opposer à la règle que nous vous donnons ; communiquez-nous leurs réponses , nous sommes prêts à éclaircir leurs difficultés.

En attendant, nous allons examiner si c'est dans l'Eglise romaine, ou dans la vôtre, que se trouvent les caractères de la vraie ou des fausses églises.

D'abord, quelle constitution, quel gouvernement, quelle autorité Jésus-Christ a-t-il donnée à son Eglise ? Pour répondre à cette question, nous n'avons besoin que de la Sainte Ecriture.

Elle nous apprend que le Fils de Dieu choisit douze apôtres, dont Simon Pierre fut le premier¹ ;

Qu'il dit à Simon Pierre ces paroles remarquables : *Simon, fils de Jean...., je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans le ciel*².

Il leur dit à tous, avant de monter au ciel : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre; allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai prescrites; et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*³.

Les apôtres, en effet, après qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit, annoncèrent l'Evangile, d'abord aux Juifs, puis aux Gentils, et partout où la parole de la foi fut reçue, ils établirent des évêques, des prêtres et des diacres.

¹ Matth., x, 2.

² Ibid., xvi, 17-19.

³ Ibid., xxviii, 18-20.

On a pu, dans l'origine, donner indistinctement les noms d'évêques et de *prêtres* à ceux qui remplissaient les fonctions de pasteurs. Ces deux titres, dont l'un signifie *surveillant*, et l'autre *ancien*, peuvent, en effet, convenir aux uns et aux autres; mais on les distingua bientôt, et l'on réserva le nom d'évêque au premier pasteur de chaque Eglise, lequel était supérieur aux prêtres¹, et le nom de *prêtre* aux pasteurs qui étaient soumis à l'évêque².

Les évêques étaient spécialement chargés d'enseigner³, de conserver fidèlement le dépôt de la doctrine⁴, de dispenser les sacrements⁵, de diriger les âmes dans les voies du salut, comme devant en rendre compte à Dieu⁶, et, enfin, de gouverner l'Eglise⁷.

Les diacres étaient les ministres des évêques et des prêtres; ils étaient inférieurs aux uns et aux autres.

S'il s'élevait des disputes sur la doctrine, les apôtres et les évêques s'assemblaient pour examiner la question. Après l'avoir décidée, ils publiaient leur décision, ordonnant aux Fidèles de s'y conformer⁸.

Voilà l'Eglise chrétienne telle que les apôtres l'ont

¹ 1 Tim., v, 19.

² La grande Bible protestante de Desmarets, sur ces mots de l'Apocalypse, *Ange de l'Eglise d'Ephèse*, porte cette note : « (l'Ange) c'est-à-dire l'évêque ou pasteur de l'Eglise; il n'est parlé ici que d'un ange au singulier, ou pour signifier le collège entier des ministres..., ou parce qu'entre les pasteurs de ces Eglises il y en avait un qui était le premier en ordre de préséance ».

³ 2 Tim., iv, 2.

⁴ *Ibid.*, ii, 2. — 1 Tim., vi, 1.

⁵ 1 Cor., iv, 1.

⁶ Hebr., 17.

⁷ Act., xx, 28.

⁸ *Ibid.*, xv, 6-41.

fondée, telle aussi qu'elle a existé dans tous les siècles jusqu'au moment où Luther a paru, telle, enfin, que nous la voyons encore aujourd'hui. C'est un fait si manifeste, qu'il n'est pas besoin d'en donner des preuves. Dans toutes les Églises catholiques, on a vu constamment la même hiérarchie d'évêques, de prêtres, de diacres.

Toujours l'évêque de Rome a eu la primauté sur tous les évêques, et a exercé son pouvoir sur toutes les Églises catholiques répandues dans le monde. On voit des traces de cette autorité dès le premier siècle, dans la célèbre lettre écrite par saint Clément à l'Église de Corinthe, pour mettre fin aux divisions qui déchiraient cette Église¹.

Au deuxième siècle, dans l'appel de Marcion, qui, ayant été déposé par son évêque, recourut au pape saint Anicet pour obtenir son rétablissement²; plus clairement encore dans le décret du pape saint Victor, qui, pour établir l'uniformité dans la célébration de la Pâque, ordonna que cette fête serait célébrée dans toutes les Églises le dimanche après le 14^e de la lune, et menaça de l'excommunication les Orientaux, qui refusaient de s'y soumettre.

Rien de plus manifeste que la reconnaissance de l'autorité de l'Église de Rome dans le troisième siècle. Saint Cyprien y a recours contre ceux qui, étant tombés dans la persécution, voulaient le forcer à les réconcilier à l'Église³. Saint Denis d'Alexandrie, accusé de sabellia-

¹ Iren., *Adv. hæres.*, lib. 3, c. 3.

² Tertull., *de Præscr.*, n.ºs 30-51. — Fleury, *Hist. eccl.*, tom. 1, liv. 3, n.ºs 34 et 43.

³ Labb. Conc., tom. 1, pag. 653.

nisme, en appelle également à Rome, où le pape, ayant assemblé un concile, le déclare innocent. Ce même pape convoque à Antioche contre Paul de Samosate deux conciles, dont le dernier prononce la déposition de cet évêque.

Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter les faits qui constatent, dans les siècles suivans, l'autorité des souverains pontifes sur l'Orient comme sur l'Occident; et vos ministres le savent bien.

Quant à l'autorité des évêques pour enseigner, juger les disputes sur la doctrine, ordonner aux Fidèles de se soumettre à leurs décisions, les apôtres en avaient donné l'exemple dans le concile de Jérusalem, et cet exemple fut constamment suivi dans l'Eglise.

La tenue des conciles est rare dans le second et le troisième siècle, à cause des persécutions; néanmoins, il en fut tenu un à Rome en l'an 138, pour décider la question de la Pâque; en 251, pour condamner l'hérésie de Novatien; deux à Antioche, comme nous l'avons vu, contre Paul de Samosate, qui fut condamné en 272.

Constantin ayant donné la paix à l'Eglise, le premier concile œcuménique s'assembla à Nicée en l'année 325, pour proscrire l'hérésie d'Arius; le deuxième, tenu à Constantinople en 381, anathématisa celle de Macedonius.

Dans le cinquième, deux grands conciles tenus à Ephèse et à Calcédonie prononcent également anathème contre la doctrine de Nestorius et d'Eutychès.

Dans tous les siècles qui suivent, on voit partout les évêques, ou d'une province, ou de toute l'Eglise, s'assembler pour condamner les erreurs, régler la discipline, réformer les mœurs, jusqu'au grand concile de Trente, où

l'Eglise anathématisa les hérésies de Luther, Calvin, Zuingle et autres novateurs, qui, à cette époque, se multiplièrent à l'infini. Ce saint concile fit, en même temps, un grand nombre de décrets sur la discipline et pour la réformation des mœurs, où respirent la foi, la sagesse, et l'esprit évangélique des premiers jours de l'Eglise.

Telle est donc, évidemment, la constitution que le Fils de Dieu a donnée à son Eglise. Il ne s'agit donc plus, pour reconnaître la vraie Eglise de Jésus-Christ, que de chercher la communion chrétienne qui a la même constitution, la même hiérarchie, un chef de tous les évêques, l'autorité de juger les questions de doctrine. Or, à ces traits, il est impossible de ne pas reconnaître l'Eglise catholique romaine.

Pouvez-vous, N. C. F., y reconnaître de même l'*Eglise réformée* ? Elle n'a ni chef suprême, ni évêques, ni prêtres, ni autorité qui enseigne, qui juge, qui anathématise l'erreur ; ou, si vos ministres ont voulu quelquefois donner à leurs synodes une semblable autorité, ils ont violé leurs propres principes, et vos confessions de foi, vos catéchismes, tous les écrits de vos docteurs, s'élèvent contre eux.

Bien loin d'offrir les caractères propres à l'Eglise de Jésus-Christ, votre communion présente, au contraire, plus qu'aucune autre, tous les caractères d'une fausse église.

Premièrement, elle s'est séparée de l'Eglise antique, qui, d'après même votre Confession de foi, était bien celle de Jésus-Christ. Je lis, en effet, dans l'article 31 de cette

confession : « Il a fallu quelquefois, et même de notre » temps, que Dieu ait suscité des gens d'une façon extraordinaire pour dresser l'Eglise de nouveau, qui était » en ruine et en désolation ».

Nous vous prions, N. C. F., de nous dire quelle était cette Eglise *tombée en ruine et en désolation*, sinon l'Eglise de Jésus-Christ ? Mais encore, quelle était cette Eglise de Jésus-Christ, sinon l'Eglise romaine ? Voilà donc bien constaté, par l'aveu même de vos ministres, que l'Eglise romaine était vraiment l'Eglise de Jésus-Christ ; que, par une conséquence nécessaire, en vous séparant de l'Eglise romaine, ils vous ont séparés de l'Eglise de Jésus-Christ.

2.° Votre communion ne s'est pas simplement séparée de l'Eglise de Jésus-Christ ; elle s'est soustraite à son autorité, elle s'est révoltée contre elle.

Au seizième siècle, comme les hérésies pullulaient de toutes parts, un concile général, celui de Trente, dont nous avons déjà fait mention, est assemblé. A l'exemple des anciens conciles, il proclame la vraie doctrine, et il anathématise les erreurs contraires. Les novateurs, au lieu de se soumettre, se séparent de l'Eglise qui les a condamnés, et forment des églises à part. C'est dans une de ces fausses églises que vous vous trouvez, et c'est de là que nous vous pressons de sortir.

3.° Votre communion a changé la constitution et la doctrine de l'ancienne Eglise.

D'abord, elle en a changé la constitution ; nous vous l'avons montré.

Elle en a aussi changé la doctrine. Ce n'est même que

pour changer la doctrine qu'elle a changé la constitution. Ecoutez un aveu fort remarquable que fait un auteur protestant (Leclerc), dans un écrit qui a pour titre : *Du choix à faire entre les diverses communions chrétiennes*, et que l'on trouve à la suite du traité de Grotius, *De verâ Religione*.

« On voit aujourd'hui deux sortes de gouvernement » ecclésiastique. Dans l'un, c'est un évêque qui gouverne, » et qui seul a le pouvoir d'ordonner des prêtres ou des » ministres évangéliques d'un ordre inférieur. Dans l'autre, » l'Eglise est régie par des anciens égaux entre eux, aux- » quels on adjoint quelques hommes prudents et probes. » Ceux qui ont lu sans préjugé ce qui nous reste des plus » anciens écrivains chrétiens, savent que la première » forme d'administration, qu'on appelle *épiscopale*, telle » qu'elle existe dans le midi de la Grande-Bretagne, était » celle de toutes les Eglises dans le siècle qui a suivi im- » médiatement les apôtres; d'où l'on peut conclure qu'elle » est d'institution apostolique. Quant à l'autre forme d'ad- » ministration, qu'on appelle *presbytérienne*, ceux qui se » séparèrent de l'Eglise catholique au seizième siècle, » l'établirent en plusieurs pays de France, de Suède, » d'Allemagne et de Belgique. »

» Voilà, M. C. F., qui est positif : *Ceux qui se séparèrent de l'Eglise catholique au seizième siècle, renoncèrent à la forme d'administration ecclésiastique qu'on appelle épiscopale, et qui était d'institution apostolique. Et pourquoi se permirent-ils une pareille innovation ?* Vous allez l'apprendre du même auteur.

« Ceux qui ont lu avec attention l'histoire de ce siècle,

» savent bien que si on a introduit cette dernière forme
» de gouvernement (la forme *presbytérienne*), c'est uni-
» quement parce que les évêques ne voulaient pas se ran-
» ger à l'avis de ceux qui soutenaient que LA DOCTRINE
» et les mœurs des Chrétiens avaient un besoin absolu de
» réforme.... La forme *presbytérienne* fut donc établie en
» plusieurs lieux. »

Ainsi, de l'aveu de cet auteur, tout protestant qu'il est, les prétendus Réformateurs ont changé l'ancienne constitution de l'Eglise fondée par les apôtres, et ils ont fait ce changement pour changer aussi la doctrine.

4.° Votre communion, nous venons de le voir, a pour auteurs des hommes rebelles à l'Eglise, et chassés par elle de son sein ; par là même sans mission.

C'est ici, N. C. F., un caractère de la fausseté de votre croyance qui vous rendra plus inexcusables, parce qu'il est un des plus sensibles.

Pour prêcher l'Evangile, pour dispenser les sacrements, en un mot, pour gouverner l'Eglise, il faut en avoir reçu la mission de Dieu. *Je vous envoie*, dit Jésus-Christ aux apôtres, *comme mon Père m'a envoyé. Allez, enseignez*, etc. La raison toute seule nous dit assez que pour parler et agir au nom de Dieu, il faut être envoyé de Dieu, ou immédiatement par la révélation qu'il nous en fait, ou médiatement par son Eglise, à qui il a primitivement révélé ses mystères et ses volontés. Cette vérité est aussi consignée dans l'article de votre Confession de foi que nous avons cité ; on y voit *que nul ne doit s'ingérer de son autorité propre pour gouverner l'Eglise, mais que cela se doit faire par élection*. Mais comme ceux qui l'ont

composée ont senti qu'une telle maxime donnait des armes contre eux, ils ajoutent aussitôt : *En tant qu'il est possible, et que Dieu le permet.* Ecoutez la suite : *Laquelle exception nous y ajoutons notamment ; parce qu'il a fallu quelquefois, et même de notre temps, que Dieu ait suscité des gens d'une façon extraordinaire, pour redresser l'Eglise de nouveau, qui était en ruine et en désolation.*

Nous allons voir quels furent ces gens d'une façon extraordinaire que l'on prétend avoir été suscités de Dieu. Il me suffit pour le moment de vous montrer que, d'après vos ministres mêmes, il faut une mission de Dieu ordinaire ou extraordinaire pour s'ingérer dans le gouvernement de l'Eglise ; à plus forte raison pour la réformer et dans ses lois, et dans sa doctrine.

Maintenant nous le demandons, quelle mission avaient-ils reçu de Dieu, les premiers auteurs de la Réforme ; Luther en particulier, qui a ouvert la carrière et que les autres ont suivi, réformant chacun plus ou moins la doctrine catholique, souvent même celle de leur maître ? Avait-il reçu une mission ordinaire ? Qui la lui aurait donnée ? Ce n'est pas l'Eglise catholique, qui l'a chassé de son sein. Il ne l'a pas reçue de l'Eglise réformée, qui n'existait pas. Aussi lui en a-t-il fallu attribuer une extraordinaire, et voir en lui un homme miraculeusement suscité de Dieu pour redresser l'Eglise de Jésus-Christ. Mais quand Dieu suscite un homme pour accomplir quelque grand dessein, il manifeste la mission qu'il lui donne par des signes et des prodiges qui ne permettent pas de la révoquer en doute. Luther a-t-il fait des miracles ? Avait-il au moins une sagesse et des vertus capables d'inspirer une pleine confiance

en ses enseignemens? Nous pouvons le dire, et tout le monde le sait, on trouve, au contraire, en lui tous les caractères propres aux hérésiarques : on ne vit jamais d'homme plus superbe, plus présomptueux, plus violent.

Cependant, dans le principe, il parut prêt à se soumettre au jugement de l'Eglise, ou au moins à se taire. « Plusieurs hommes de bien, dit-il, exaltaient mes assertions; mais je ne pouvais en aucune manière les considérer comme étant pour moi l'Eglise et les organes de l'Esprit Saint. J'attendais de connaître quel serait le jugement du pape, des cardinaux, des évêques, et par eux l'inspiration divine¹. » Plus bas: « On m'ordonna de garder le silence : effrayé par l'autorité du nom de l'Eglise, je promis au cardinal Cajetan de me taire, le priant humblement d'imposer également silence à mes adversaires et de faire cesser leurs cris² ».

Un homme suscité extraordinairement de Dieu pour prêcher la vérité pouvait-il faire une pareille promesse?

Écoutons la suite : « Non seulement il rejeta ma demande, mais, de plus, il me déclara qu'il condamnerait tout ce que j'avais enseigné, si je ne le rétractais³.

Luther dit ailleurs, en écrivant à Léon X : « Votre légat n'a pas fait ce qu'il fallait pour rétablir la paix; il le pouvait d'un seul mot, attendu que je promettais de garder le silence, et de laisser là toute cette affaire, pourvu qu'il ordonnât la même chose à mes adversaires; mais il leur a donné droit, leur a laissé toute liberté

¹ *Luth. opera.* Wittemb., tom. 1. p. 48., Prop præf. pio lectori.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

» de parler , et a voulu me faire chanter la palinodie. ¹ »
Ainsi l'amour-propre seul guidait ce prétendu envoyé de
de Dieu.

Voyez son orgueil une fois qu'il est lancé dans la
carrière. Nous demandons pardon de citer ces textes in-
sensés et depuis long-temps connus ; mais il le faut pour
confondre les propagateurs obstinés d'une doctrine qui
porte si évidemment le cachet de l'erreur. « Courage, c'est
» Luther qui parle, venez tous, papistes, sectaires, ministres
» et satellites de Satan, et toutes les bandes du troupeau
» du diable. Unissez-vous tous, amenez toutes vos forces, et,
» rangés en corps de bataille, attaquez tous ensemble Luther
» réduit à lui seul. Que les papistes l'attaquent de front ,
» que les sacramentaires et les anabaptistes le prennent
» à dos, que les phalanges des démons portent secours
» partout où l'on aura de la peine à soutenir le combat ,
» qu'ils suppléent vaillamment à la faiblesse des combat-
» tans. Enfin , évertuez-vous tous à l'envi, combattez ,
» surmontez, mettez en fuite, abattez, anéantissez Luther ;
» une fois cet homme disparu , vous aurez ôté tout sujet
» de guerre, vous aurez délivré désormais votre patrie et
» votre royaume de tout danger et de toute crainte. Plus
» leur rage est grande, et moins je céderai. Que dis-je ? je
» les provoquerai , je fonderai sur eux ². »

On sait toutes les injures grossières, virulentes, qu'il a
vomies contre les papes, les cardinaux et les conciles. Il
en est de si dégoûtantes, que je n'oserais les rapporter ;

¹ *Luth. Epist. ad Léon X.*, t. 2, page 2.

² *Ibid.*, tom. 2, pag. 498, *ad Maledic. Scrip. Angl.*

encore moins citerai-je les propos obscènes du réformateur. Venons-en à la doctrine : non seulement celle de Luther varie suivant les temps ; mais il se rit des dogmes les plus sacrés. Ecoutons-le dans sa réponse à Henri VIII, qu'il charge d'injures, suivant sa noble coutume. Comme ce prince avait argumenté contre lui de ce qu'il avait dit de favorable à la transsubstantiation, Luther lui répond : « Pour » ne pas être ingrat envers le seigneur Henri, et profiter » de son enseignement, maintenant jè change et veux » transsubstantier mon opinion, et je dis : Auparavant j'ai » avancé qu'il n'importait nullement d'avoir tel ou tel avis » sur la transsubstantiation ; mais maintenant, vu les magnifiques preuves et raisonnemens du défenseur des sacremens, je décrète que c'est une impiété et un blasphème de dire que le pain se transsubstantie, et qu'au contraire il est conforme à la vérité et à la piété de dire avec Paul : Le pain que nous rompons est le corps du Christ. Anathème à quiconque dirait autrement et changerait ici un iota ou un apex, fût-ce le seigneur Henri, nouveau et excellent thomiste ¹ ».

Enfin, qui pourrait croire que cet homme, qui se donnait le titre d'*Ecclésiaste* appelé de Dieu pour évangéliser les peuples, qui disait avoir reçu ce ministère, non des hommes mais de Dieu par la révélation de Jésus-Christ, ait poussé la démençe jusqu'à oser dire qu'il avait aboli les messes privées par suite des lumières qu'il avait reçues du diable dans une conférence qu'il avait eue avec cet esprit de ténébres ? Oui, c'était le diable, car il avait toujours son

¹ *Luth. opera*, tom. 2, pag. 342. *Contr. Reg. Angl.*

nom à la bouche , qui l'avait convaincu que ces messes étaient d'horribles idolâtries. Cette inconcevable assertion de Luther n'est nullement contestée, elle est incontestable. Nous l'avons lue nous-mêmes dans ses œuvres ¹, et en la lisant nous avons peine à en croire nos propres yeux.

Il ne me reste qu'à montrer comment cet homme, qui se dit inspiré de Dieu, traite la Sainte Ecriture. Comme on lui opposait l'Epître de saint Jacques pour prouver que l'extrême-onction est un sacrement, ou que les œuvres sont nécessaires au salut, il répond que cette Epître n'est pas digne de cet apôtre, que c'est une *Epître de paille* auprès de celles de saint Paul ²; que, quand elle serait de saint Jacques, il n'est pas au pouvoir d'un apôtre d'instituer un sacrement ³.

Le baron de Starck cite d'autres passages de Luther plus indignes encore, où ce réformateur prétendu « traite » le livre de Job de fablier; où il dit de l'Ecclésiaste « qu'il n'a ni bottes, ni éperons »;... où il accuse l'Epître des « Hébreux de renfermer des erreurs »; et où il assure qu'il « est impossible d'y trouver un esprit apostolique et divin. » *Oper. jen.*, tom. 1, pag. 431 ⁴ ».

Tel a été le premier réformateur. Pensez-vous, N. C. F., qu'un tel homme ait reçu une mission extraordinaire de Dieu pour redresser son Eglise?

¹ *Luth. opera.* Wittemb. tom. 7, fol. 228. On trouve cette conférence du diable avec Luther dans un livre imprimé à Paris en 1740, où l'on a réuni plusieurs pièces relatives à la conférence.

² Williams Roscoë, *Vie et pontificat de Léon X*, tom. iv, c. 19. — Le baron de Starck, *Entret. phil.*, pag. 164; édition de Paris.

³ *Luth.* tom. 2, pag. 86. *Captiv. Babyl. de extr. unct.*

⁴ *Entret. phil.*, trad. de M. Keintenger; édit. de Paris, an 1821, pag. 164.

Je sais que vous ne prétendez pas justifier Luther, et que vous ne consentez pas à partager son ignominie; mais, quelle que soit votre prétention, vous ne pouvez pas changer la nature des choses, ni faire que ce qui a été n'ait pas été. Luther, sous prétexte de réforme, a opéré la grande séparation d'une partie de l'Europe d'avec l'Eglise romaine. A-t-il reçu de Dieu, pour cette œuvre, une mission extraordinaire? C'est ce qu'assurément vous ne croyez pas. Mais s'il n'a pas reçu de mission il n'est plus qu'un novateur, un homme rebelle à l'Eglise, apostat de son caractère de prêtre et de religieux, légitimement frappé d'anathème.

Vous direz encore que vous ne le reconnaissez pas pour l'auteur immédiat de votre communion; mais votre communion n'en est pas moins une branche de sa prétendue réforme, d'où vous tirez votre titre d'*Eglise chrétienne réformée*.

Calvin, si vous voulez le reconnaître pour le fondateur de votre Eglise, n'a pas, plus que Luther, le caractère d'un homme chargé d'une mission extraordinaire de Dieu. Pendant qu'il étudiait à Bourges il adopta les sentimens de Wolmar, son maître de grec, et prit parti comme lui en faveur des nouvelles doctrines, qu'il modifia comme il l'entendit, en s'éloignant encore davantage de l'enseignement catholique.

Quant à sa conduite privée, nous nous bornerons à dire qu'elle ne fut rien moins que celle d'un envoyé de Dieu¹, et qu'on ne prouvera pas plus sa mission par ses vertus que par ses miracles.

¹ L'anglais Stapleton, cité par sir Léopold *** sur son retour à l'Eglise, qui cite encore Jean Haren disciple de Calvin, et Conrad Schlussemburg, in *Theol. Calvin.*, lib. 2, fol. 72.

Reconnaissez-vous pour auteurs de votre communion ceux qui ont rédigé vos Confessions de foi ? Mais vous ne les connaissez pas. Ont-ils eu des caractères d'hommes extraordinairement suscités de Dieu ? Qu'on nous montre ces caractères !

Maintenant mettez en parallèle , N. C. F. , l'Eglise catholique et votre Eglise.

L'Eglise catholique a conservé jusqu'à nos jours la constitution qu'elle a reçue de Jésus-Christ : on ne retrouve dans la vôtre pas un seul trait de cette constitution.

Les évêques catholiques se présentent avec une mission incontestable qui leur a été transmise par une succession non interrompue depuis les apôtres : quant à votre communion , dites-nous jusques à quelle époque vous pouvez faire remonter la mission de vos ministres : jusqu'à Calvin , peut-être , et à Luther ? Au-delà , que trouverez-vous ? L'Eglise catholique , qu'ils ont abandonnée.

Je vois , dans l'Eglise catholique une foi assurée , universelle , immuable ; dans votre communion , une croyance nouvelle , incertaine , qui a varié et qui peut varier sans cesse suivant les temps et les lieux.

L'Eglise catholique se présente constamment avec une autorité suprême qui foudroie toutes les erreurs ; dans votre communion , c'est une anarchie absolue des esprits , suite naturelle de la faculté que l'on donne , ou plutôt de l'obligation que l'on impose à chaque particulier de former comme il l'entend toute sa religion.

Vos ministres auront beau épuiser toutes les ressources de leur intelligence : bien loin de pouvoir rien dire ici de raisonnable , ils ne feront que s'embarrasser davantage

dans leurs raisonnemens , parce qu'il leur est impossible de nier les faits que nous donnons en preuve.

Diront-ils qu'ils ne s'inquiètent pas de savoir quelle constitution , quelle autorité Jésus-Christ a donnée à son Eglise ? Mais peut-il y avoir quelque chose de plus nécessaire à savoir , quand il s'agit d'examiner quelle est la véritable Eglise de Jésus-Christ ?

Oseront-ils répéter ce qu'ils ont avancé si souvent , et qui tient du blasphème , qu'il a bien fallu se séparer de l'Eglise de Jésus-Christ , parce qu'elle était tombée dans des erreurs damnables ; qu'il a été indispensable *de la redresser* , attendu quelle était *toute en ruine et en désolation* ¹ ? Mais en vertu de quelle autorité ont-ils décidé que l'Eglise de Jésus-Christ était tombée dans des erreurs damnables , et qu'il n'y avait de vérité que dans ce qu'ils enseignaient eux-mêmes ?

Comment a-t-elle pu tomber dans de damnables erreurs , cette Eglise à qui le fils de Dieu avait dit : *Enseignez toutes les nations ; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* ² ?

Depuis les apôtres , et , à leur exemple , c'était elle qui , en vertu des promesses divines , déclarait où était la vérité , où se trouvait l'erreur ; c'était elle qui anathématisait tous les esprits rebelles à son autorité ; aujourd'hui , ce sont vos docteurs qui s'élèvent au-dessus de cette autorité sacrée , et qui osent prononcer l'anathème contre l'Eglise du Fils de Dieu : y eut-il jamais un renversement de l'ordre aussi insensé ?

¹ Confess. de foi , art. xxxi.

² Matth. , xxviii.

Mais, diront vos docteurs, car c'est là leur grande ressource, quand nous avons déclaré l'Eglise dans l'erreur, c'est en vertu d'une autorité supérieure à l'Eglise, l'autorité de la parole de Dieu. Misérable défaite ! Eh quoi ! n'est-ce donc pas en vertu de la parole de Dieu que l'Eglise de Jésus-Christ vous a anathématisés comme elle a fait les hérétiques de tous les siècles ? La seule question à examiner est celle-ci : est-ce l'Eglise, dépositaire de la parole de Dieu, qui l'a bien entendue, ou est-ce vous, hommes sans mission et sans autorité, qui l'avez mieux comprise que l'Eglise elle-même ?

Soyez de bonne foi, N. C. F., et dites-nous pour qui vous devez raisonnablement vous décider, pour le corps entier des pasteurs de l'Eglise catholique, ou pour vos ministres ?

Du reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que les novateurs ont invoqué l'autorité de l'Ecriture à l'appui de leur fausse doctrine. « Les hérétiques, disait Tertullien dès le » 2.^e siècle, prétendent avoir pour eux les Ecritures, et, » par cette hardiesse, ils ébranlent d'abord quelques personnes ; ensuite, dans la dispute, ils fatiguent les chrétiens fermes, séduisent les faibles, laissent les autres » dans l'incertitude. Ils rejettent certains livres sacrés. » S'ils en admettent quelques-uns, ils ne les reçoivent pas » en entier ; ils y ajoutent ou en retranchent ce qui leur » convient, et, s'ils les reçoivent en entier, ils en changent le sens par les différentes explications qu'ils y donnent. » Nous ne serons pas injustes en disant que nous reconnaissons bien là les chefs de la prétendue Réforme. Entrons un moment dans cette grande question, et discutons en peu de mots leur système.

L'Ecriture Sainte, disent-ils, est la parole de Dieu.

Elle est claire au point que les esprits les plus simples, même les enfans, peuvent, sans aucune peine, la comprendre à salut.

« Si l'Evangile est couvert, c'est pour ceux qui périssent ¹. »

Il n'y a pas d'autre parole de Dieu que la parole écrite; notre règle de foi, C'EST LA BIBLE, TOUTE LA BIBLE, RIEN QUE LA BIBLE ².

Vous allez voir, N. C. F., ne vous offensez pas de ce discours, qu'il n'y a pas de système plus absurde, plus destructif de l'unité, même de la foi, et dont les funestes effets soient mieux confirmés par l'expérience.

L'Ecriture Sainte est la parole de Dieu. Certes, oui : Dieu lui-même l'a dictée aux prophètes et aux apôtres, pour nous apprendre les desseins éternels de sa sagesse et de sa miséricorde, l'œuvre admirable de la rédemption et de la sanctification des hommes, et la gloire immense que le sang de Jésus-Christ nous a méritée.

Elle est claire, et d'une telle clarté, que les esprits les plus simples, même les enfans, peuvent, sans aucune peine, la comprendre à salut.

Ici vos ministres commencent à mêler l'erreur à la vérité. Nous distinguerons plus bas ce qu'ils aiment tant à confondre.

Si elle est obscure, c'est pour ceux qui périssent. Ceci regarde encore la clarté de l'Ecriture. Nous ne ferons,

¹ Rép., pag. 15.

² Ibid., pag. 40.

³ Ibid., pag. 15.

pour le moment, qu'une observation, c'est que vos ministres font ici une équivoque, qui est habituelle chez eux : ils appliquent à l'Evangile écrit ce qui est dit par saint Paul de l'Evangile prêché ¹.

Il n'y a pas d'autre parole de Dieu que la parole écrite. C'est le grand principe fondamental de votre communion ; mais il contredit saint Paul, qui recommande aux Thessaloniens *de demeurer fermes, et de conserver les traditions qu'ils avaient apprises, tant par ses discours que par sa lettre* ².

Notre règle de foi, C'EST LA BIBLE.

Il faut démêler ici, N. C. F., une équivoque qui est l'unique base du faux système de vos docteurs.

Quand ils disent : *Notre règle de foi, c'est la Bible*, ils entendent nécessairement, ou la Bible prise en elle-même et dans son vrai sens, ou la Bible interprétée et prise dans le sens vrai ou faux de ceux qui l'interprètent. Ils ne peuvent pas entendre la Bible prise en elle-même ; car si on pouvait entendre la chose dans ce sens, il y aurait unité parfaite dans la croyance de tous ceux qui feraient de l'Ecriture la règle de leur foi ; or, cette unité est bien loin d'exister. Il faut bien, d'ailleurs, que celui qui lit l'Ecriture pour régler la foi, se l'explique à lui-même, qu'il se dise : voilà le sens de ce que je lis. Quand donc vos ministres disent : *Notre règle de foi, c'est la Bible*, il faut nécessairement entendre : *la Bible interprétée*. Eh bien ! nous aussi, nous réglons notre foi sur

¹ 1 Cor., IV, 3.

² 2 Thess., II, 4.

la Bible. La seule différence, mais fort essentielle entre vous et nous, c'est que nous réglons notre foi sur la Bible interprétée par le corps entier des pasteurs, tandis que chez vous chacun règle sa foi sur la Bible interprétée suivant ses lumières privées.

Permettez, d'ailleurs, que nous vous adressions quelques demandes. Quelle est la Bible que vous prenez pour règle de votre foi ? est-ce la Bible des Catholiques, ou celle des Luthériens, ou celle des Sociniens, ou, enfin, celle des nouveaux interprètes allemands ? Vous verrez bientôt que la question est importante.

Notre règle de foi, disent encore vos ministres, c'est TOUTE LA BIBLE.

La règle de foi de l'Eglise catholique, c'est bien aussi TOUTE LA BIBLE ; elle n'en retranche rien ; elle défend, sous peine d'anathème, d'en retrancher un seul mot.

Croyez-vous que vos docteurs, quand ils disent avec tant d'affectation : LA BIBLE ET TOUTE LA BIBLE, s'engagent beaucoup, et vous engagent vous-mêmes à quelque chose ? Du tout : ils vous donnent, il est vrai, le nombre et les titres des livres qu'ils appellent canoniques¹ ; mais c'est en se réservant et en réservant à chacun de vous le droit imprescriptible de juger si vraiment tous ces livres et toutes les parties de ces livres appartiennent à la Sainte Ecriture. Et comment devez-vous en juger ? C'est surtout par le témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit² ; et comme chaque secte a une croyance différente,

¹ Confess. de foi, art. III.

² *Ibid.*, art. IV.

qu'il peut s'en former de nouvelles tous les jours, et que le *témoignage de la persuasion intérieure* ne peut manquer de dire à chacun que les livres contraires à sa doctrine ne peuvent pas être des livres canoniques, chacun aussi pourra dresser un catalogue des livres canoniques plus ou moins long, et se fabriquer une Bible à sa manière, de façon que ce ne sera plus la Sainte Ecriture qui réglera la foi des Chrétiens, mais la croyance particulière de chaque chrétien qui deviendra la règle de la Sainte Ecriture.

Il y a sur ce point, dans la *Réponse à notre Mandement*¹, quelque chose de remarquable. En attaquant le droit laissé à chaque particulier d'admettre ou de rejeter tels ou tels livres de l'Ecriture, nous avons dit que les chefs de la Réforme avaient usé largement de ce droit; que Calvin avait retranché de la Bible sept livres entiers². Vos docteurs ont-ils nié le fait? Non; ils ont répondu : *Nous avons retranché ces livres de nos Bibles pour de bonnes raisons*. Fort bien! mais ces prétendues bonnes raisons, auxquelles nous répondrons plus tard, ne font rien à la question. Quel est l'hérétique qui n'appuie ses erreurs de quelques raisons? Quand Luther a retranché de sa Bible sept autres livres que vous mettez dans la vôtre, il a eu aussi, sans doute, ses raisons. En est-il moins vrai que Calvin a retranché sept livres de vos Bibles, et Luther quatorze? En est-il moins vrai que, dans vos principes, chaque particulier a le droit d'en faire autant? Enfin, nous avons dit « qu'en Allemagne, des inter-

¹ Rép., pag. 15.

² Mand., pag. xv.

» prêtes, ou plutôt des ennemis de la parole sainte, usent
» plus largement encore de ce droit impie, et font si bien,
» que l'Ecriture entière ne peut plus servir de fondement
» à la foi. » C'est le baron de Starck, protestant, qui
s'en plaint; il cite un ouvrage biblique élémentaire d'un
des premiers théologiens de sa communion, où l'on dit
que la Bible renferme des *fautes* et des *erreurs*¹. Laissons
parler le baron de Starck lui-même : « D'après l'Evangile
» de Matthieu, dit le superintendant Cludius, la doctrine
» est exposée avec beaucoup de suppléments étrangers et
» de changemens; il ne peut, par conséquent, servir de
» règle de foi. L'Evangile de Jean et ses lettres ne sont
» pas de lui, mais l'ouvrage de quelque juif. On y trouve
» plusieurs choses blâmables et contradictoires; la doctrine
» en est gnostique. Paul, dans ses lettres, n'a point quitté
» ses idées judaïques. Il continue de croire à la divinité
» de la religion juive, d'admettre une résurrection réelle
» de la chair, et on ne trouve point chez lui la doctrine
» de la Providence. Les lettres de Pierre, de Jacques, et
» celle aux Hébreux, sont comme celles de Paul. En
» général, les écrits du Nouveau Testament ne peuvent
» produire aucun corps de doctrine bien lié et bien avéré² ».

Vous pouvez maintenant, N. C. F., apprécier ce que
signifient dans la bouche de vos ministres ces paroles
pompeuses : LA BIBLE, TOUTE LA BIBLE Cela veut dire
TOUTE LA BIBLE, en y retranchant tout ce qu'il leur plaît
d'en retrancher ? Examinons maintenant celles-ci :

¹ Baron de Starck, *Entret. phil.*, pag. 118.

² *Ibid.*

RIEN QUE LA BIBLE ; c'est-à-dire , dans le sens de vos ministres , qu'il ne faut croire qu'aux vérités révélées qui sont contenues dans la Sainte Ecriture , et qu'aucune de ces vérités n'a été conservée par la tradition : or , Nous avons prouvé le contraire dans notre Mandement , nous appuyant sur l'Ecriture Sainte elle-même ¹.

S'il ne faut croire qu'aux vérités révélées qui sont contenues dans la Sainte Ecriture , comment croyez-vous , comme article de foi , que Jésus-Christ est *consubstantiel* au Père , ce mot ne se trouvant pas dans l'Ecriture ? que les enfans doivent être baptisés , tandis que l'Ecriture s'emblerait indiquer le contraire ? Pourquoi observez-vous le repos du dimanche , dont l'Ecriture ne dit rien , et non le samedi , comme il est si souvent ordonné dans l'Ancien Testament ?

RIEN QUE LA BIBLE ; par conséquent point d'Eglise enseignante interprète de la Sainte Ecriture , quoique le Fils de Dieu ait donné aux apôtres et à leurs successeurs l'ordre d'enseigner jusqu'à la fin des siècles.

RIEN QUE LA BIBLE ; mais alors , pourquoi vos catéchismes , vos prêches , vos commentaires des Livres Saints ? Pourquoi vos confessions de foi ? est-ce pour expliquer la Bible ? Mais elle est claire , dites-vous , même pour les enfans. Est-ce pour la développer ? Elle n'est donc pas suffisante.

Ces prédications , ces catéchismes , ces commentaires ne contiennent-ils que la pure parole de Dieu ? ils sont inutiles , puisqu'on a la Bible. La parole de l'homme y est-elle mêlée ? ils sont dangereux.

¹ Mand., pag. vii et suiv.

RIEN QUE LA BIBLE ; il faudra donc que les esprits les plus simples comme les plus intelligens, les enfans mêmes, règlent leur foi, forment toute leur religion avec la seule Bible.

Vous devez, N. C. F., commencer par entrevoir l'absurdité d'un pareil système. Pour vous en mieux convaincre, voyons ce que devrait faire un fidèle qui voudrait suivre ce principe. Il lui faudrait remplir cinq conditions vraiment impossibles.

Il faudrait, premièrement, qu'il distinguât avec certitude les livres qui appartiennent à la Sainte Ecriture.

Secondement, qu'il pût s'assurer que dans les livres qui sont réellement de l'Ecriture rien n'a été ajouté par les hommes.

Troisièmement, comme très-peu de personnes sont en état de lire la Sainte Ecriture dans les textes originaux, il faudrait que le fidèle qui veut régler sa foi sur l'Ecriture s'assurât que les traductions dans lesquelles il est obligé de la lire sont exactes.

Quatrièmement, attendu que, de l'aveu même de vos docteurs, on doit expliquer la Bible par la Bible, et comparer ensemble les passages qui semblent opposés ; afin d'en saisir le vrai sens, il faudrait que ce même fidèle, non-seulement lût attentivement toute la Sainte Ecriture, mais qu'il se souvint bien de tout ce qu'elle renferme.

Cinquièmement, tout n'est pas là ; la religion que Jésus-Christ a donnée aux hommes comprend des mystères à croire, des commandemens à garder, des sacremens à recevoir, un culte à rendre à la Majesté divine ; il faudra donc que le fidèle dont nous parlons, pour construire l'édi-

fice de sa religion sur l'Ecriture, se décide avec certitude par la Bible, et par la Bible seule, sur les mystères qu'il est obligé de croire, sur les commandemens qu'il doit garder, sur les sacremens qu'il doit recevoir, le ministre qui a le pouvoir de les administrer, et, enfin, sur les dispositions qu'il faut y apporter.

Nous défions vos ministres de dire quelque chose de tant soit peu raisonnable pour prouver qu'un simple fidèle, quel qu'il soit, peut remplir ces conditions. — Ecoutons un des plus habiles.

Jacob Vernet, pasteur de Genève, a voulu, dans son *Instruction Chrétienne*, en forme de catéchisme, résoudre la difficulté; il n'a fait que l'accroître. — Il commence par cette demande :

« D. Afin que l'Ecriture Sainte puisse nous servir ainsi » de règle de foi et de conduite, il faut donc qu'elle soit » bien entendue et fidèlement interprétée¹ ? R. Oui; plus » ce livre est respectable, plus il importe de le lire avec » intelligence, et de le prendre dans son vrai sens ».

Quelques pages après : « D. Quelles règles faut-il donc » établir pour la bien interpréter ? R. Les mêmes règles » que donnent tous les critiques judicieux pour bien » tendre les autres livres ». Ainsi, tous les fidèles devront être des *critiques judicieux*, des savans, pour bien interpréter la Sainte Ecriture. Cependant, soyons justes, M. Jacob Vernet n'exige cette capacité que des pasteurs. Allons aux simples fidèles.

« D. Et que feront les autres chrétiens qui ne sont pas

¹ *Instr. chrét.*, tom. 1, liv. 3, chap. 6.

» capables d'une étude si approfondie, ou qui n'ont pas
» le loisir de s'y appliquer ? R. Ils se contenteront des
» traductions les plus approuvées. » Merveilleuse ressource !
Les traductions les plus approuvées ; et par qui approuvées ?
Nous voici obligés de recourir à la voie de l'autorité.

Mais que faire, si l'on doute de la fidélité de la traduction ? « En cas de doute, dit le ministre, ils (les simples
» fidèles, les ignorans, les enfans) pourront comparer les
» versions faites par des docteurs de différens partis. »

Conçoit-on, en vérité, qu'un homme raisonnable puisse tomber dans de pareilles absurdités ! Quoi, de pauvres ignorans seront obligés, pour régler leur foi, *de comparer les versions de l'Ecriture faite par des docteurs de différens partis !*

Jacob Vernet continue : « Quoiqu'elles ne soient pas
» toutes également fidèles et exactes » (il peut donc
y en avoir d'infidèles et d'inexactes, et c'est sur des versions peut-être infidèles qu'il faudra régler sa foi !), « il
» n'en est pourtant aucune si défectueuse, que l'on n'y
» trouve suffisamment ce qui est nécessaire à la foi et à
» la piété ». Qui peut en assurer les personnes peu instruites ? Mais voici un autre moyen.

« Chacun peut aussi s'aider de quelque bon commentaire. » Admirable !! Poursuivons.

« Chacun peut et doit écouter les instructions publiques
» des pasteurs, ou les consulter en particulier. » Quoi !
les pasteurs quels qu'ils soient, même les hérétiques ?

En voilà assez pour ce qui est de chaque fidèle en particulier. Dans l'examen qui nous occupe, nous ne devons pas considérer la Religion seulement par rapport

aux individus isolés, mais encore relativement à leur union, d'où résulte la société religieuse essentielle à toute religion, quelle qu'elle soit, vraie ou fausse.

Combien cette union n'a-t-elle pas été recommandée aux disciples de Notre Seigneur, et par Notre Seigneur lui-même et par ses apôtres? *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés*, a dit Jésus-Christ à ses apôtres; *c'est là*, a-t-il ajouté, *c'est là proprement mon commandement* ¹. Saint Paul écrit aux Corinthiens : *Je vous en supplie, M. F., au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il n'y ait pas de schisme entre vous; mais soyez parfaits, n'ayant qu'un même sentiment et une même pensée* ².

C'est dans la foi, surtout, que les Chrétiens doivent être unanimes : *Ne soyez qu'un corps et un même esprit*, c'est encore l'Apôtre qui parle, *comme il n'y a qu'un Seigneur, une foi et un baptême* ³. Il doit donc y avoir unité de foi parmi les Chrétiens. Or, N. C. F., il n'est pas de principe plus destructif de cette unité, par conséquent plus directement opposé à la volonté de Jésus-Christ, que celui de votre communion sur l'examen privé des Ecritures.

N'est-ce pas un axiôme reçu partout, qu'autant de têtes, autant de sentimens? De là, quelle unité de foi peut-on obtenir en disant aux Fidèles : C'est à chacun de vous à juger par vous-même du sens des Ecritures, et à régler toute la Religion comme vous l'entendez?

¹ Joan., xv.

² 1 Cor., II, 10.

³ Eph., iv, 4-5.

Ici il ne sert de rien de dire que l'*Evangile n'est couvert que pour ceux qui périssent*¹. Comme si, dans toutes les communions, il n'y avait pas un grand nombre d'hommes *qui périssent*, et que l'on pût distinguer ceux qui se sauvent d'avec ceux qui marchent dans la voie de la perdition !

L'expérience n'a que trop bien confirmé ce que disait la plus simple raison. Dès que le principe que nous combattons eut été proclamé par les chefs de la Réforme, les esprits se divisèrent en mille opinions diverses, et l'on vit, on le voit encore tous les jours, sortir des systèmes religieux sans nombre de l'examen privé des Ecritures. Luthériens, calvinistes, zuingliens, anabaptistes, quakers, sociniens, indépendans, méthodistes, trembleurs, etc., ont formé tout autant de sectes diverses qui se subdivisent sans fin en d'autres sectes², dont les partisans sont tous confondus aujourd'hui, dans le langage commun, sous le nom de *Protestans*. Ils prennent plus volontiers encore celui de *Chrétiens évangéliques*, termes qui comprennent tout et ne disent rien.

Nous vous prions maintenant, N. C. F., de nous dire ce que vous pensez du système qui veut que chaque fidèle règle sa foi uniquement sur l'examen qu'il fait de la Bible.

¹ Rép., pag. 15.

² Voyez Milner, *Excell. de la Relig. cathol.*, tom. 1, pag. 188 et suiv. — *Eglise romaine défendue*, par Ch. Butler, pag. 27. — *Histoire des sectes*, par M. Grégoire. — *Ann. de l'Associat. de la foi*, n.º xv, Octobre, 1828. — *Dictionnaire des hérésies*, notamment art. *Sociniens*.

Nous serions bien trompés s'il n'y avait pas parmi vous un grand nombre de personnes qui, reconnaissant l'impossibilité où elles sont de former ainsi leur religion par leurs seules lumières, et par là sentant le besoin d'une autorité dont elles puissent recevoir l'enseignement sans craindre de s'égarer, désireraient vivement appartenir à l'Eglise catholique. Aussi avons-nous lu sans étonnement, dans la préface de votre Confession de foi, cet aveu précieux de deux pasteurs de Genève qui essayent de prouver la nécessité de ces sortes de confessions. « Comment, disent-ils, les chefs d'une Eglise » où rien n'est déterminé par rapport à la foi, retiennent-ils dans leur communion ces âmes timorées qui, » ne se croyant pas capables de juger par elles-mêmes, » tournent les yeux vers une Eglise qui... leur offre » le guide dont elles sentent le besoin ¹? » Ces deux mots peuvent vous donner, N. C. F., bien des lumières.

Il y a donc parmi vous *des âmes* qui ne se croient pas capables de régler par elles-mêmes leur croyance. Ce n'est donc pas une chose aussi facile qu'on vous le dit.

Ces âmes sont *timorées*, par conséquent, droites et amies de la vérité : l'Evangile ne doit pas être couvert pour elles ². Cependant elles n'y voient pas assez clair.

Elles tournent les yeux vers une autre Eglise qui

¹ Confess., préface par MM. Célérier père et Gaussen, pasteurs de Genève, pag. vi, édit. de Montpellier, an 1825.

² Rép., pag. 15.

leur offre le guide dont elles sentent le besoin. N'avez-vous jamais senti ce besoin, N. C. F.? Vous savez bien quelle est l'église qui s'offre à vous pour guider votre foi, et pour mettre la paix dans votre âme.

Que vous offrent vos pasteurs à la place de ce guide pour vous retenir dans leur fausse église? Leur Confession de foi. Mais leur Confession de foi est-elle un guide sûr? Est-ce la parole de Dieu? Non; ils ne le prétendent pas. C'est donc la parole de l'homme. Mais comment la parole de l'homme pourrait-elle rassurer, sur la vérité de leur croyance, des âmes que la lecture de la parole de Dieu ne rassure pas?

Voici une autre absurdité peut-être encore plus manifeste. Les pasteurs de Genève qui offrent aux âmes timorées la Confession de leur église comme un moyen de régler leur foi plus facile que la Sainte Ecriture, déclarent en même temps qu'on ne peut pas substituer l'autorité d'une confession à celle de l'Ecriture, laquelle seule peut être notre règle de foi. « Nous n'avons pas, disent-ils, » d'autre règle de foi que la Sainte Ecriture; il n'y a » d'infaillible que la parole de Dieu. Une confession de » foi n'est donc point une autorité qu'on veuille lui substituer. » Il faut donc que les âmes timorées, avant de régler leur foi sur la confession de leur église, s'assurent que cette confession est en tout point conforme à la Sainte Ecriture; ce qui est les rejeter précisément dans l'embarras d'où on prétendait les tirer.

Ce qu'il y a de clair dans tout cela, N. C. F., c'est que vous avez des confessions de foi sur lesquelles vous ne devez pas régler votre foi, inutiles par conséquent

pour chacun de vous ; des confessions de foi qui peuvent être fausses , hérétiques ; qui sont par là même dangereuses ; des confessions de foi qui varient suivant les lieux , qui ont changé et peuvent changer encore suivant les temps et les circonstances. Répondez-donc , N. C. F. , qu'est-ce que votre foi , où en est la solidité ? n'est-ce pas vraiment un fantôme de foi ?

Après cela , conçoit-on que des pasteurs de telles communions , que des hommes sans autorité dans l'enseignement , osent attaquer sur la doctrine les évêques d'une Eglise dont la foi , toujours immuable , écrase depuis dix-huit siècles toutes les hérésies ?

Nous pourrions , N. C. F. , et nous devrions peut-être nous arrêter là. Il est vrai que vos ministres , dans leur *Réponse à notre Mandement* , ont rappelé une foule de vieilles objections contre l'Eglise catholique auxquelles vous vous attendez que nous répondrons ; mais la véritable marche à suivre , et la seule possible , dans la recherche de la vraie Eglise , ce n'est pas d'examiner en particulier chacun des dogmes des communions diverses répandues dans le monde et de discuter toutes les difficultés qu'elles s'opposent les unes aux autres : un pareil examen serait impossible. La seule méthode raisonnable est de porter d'abord ses regards sur la religion qui se présente avec des traits plus frappans de vérité ; de la considérer dans son origine , dans la règle de sa foi , dans les traits manifestes de divinité ou de fausseté qu'elle porte avec elle ; et si , par ces considérations , l'on demeure convaincu qu'elle est divine , de l'embrasser sans hésiter , et au lieu de soumettre chacun de ses dogmes au

jugement de la raison , de soumettre , au contraire , humblement sa propre raison à croire les dogmes qu'une telle religion nous enseigne. C'est cette méthode que nous venons de suivre en vous montrant dans l'Eglise catholique la vraie Eglise fondée par Jésus-Christ , et dans l'Eglise prétendue réformée l'œuvre criminelle de l'orgueil humain.

Cependant , pour ne laisser aucun nuage dans votre esprit , nous allons , par surabondance de droit , répondre à toutes les vaines difficultés que les auteurs de la *Réponse* nous opposent. Nous les suivrons pied à pied , mais aussi brièvement qu'il sera possible.

Page 12. — *Nous autres Protestans* , disent vos ministres , en distribuant des Bibles dans tout le monde , nous ne faisons que suivre les ordres du Chef de l'Eglise , qui a dit à ses disciples d'aller par toute la terre et d'enseigner toutes les nations.

Vous voyez , N. C. F. , quelle dignité vos docteurs donnent à la Sainte Ecriture. C'est aux imprimeurs ou copistes , et aux colporteurs , qu'ils font adresser ces paroles solennelles du Fils de Dieu : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel comme sur la terre : allez , enseignez toutes les nations. Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.*

Même page. — *Vous n'êtes point de l'avis.... d'un saint Ambroise , qui dit : L'Ecriture Sainte est utile à tout le monde , etc.*

Ce texte est rendu d'une manière infidèle ; le voici tel qu'il est dans saint Ambroise : « Tous sont appelés à » l'Eglise , afin qu'ils soient tous rachetés par Jésus-

» Christ. Celui qui est malade y trouve un médecin ,
» celui qui est sain y acquiert la sagesse , le captif y
» trouve un rédempteur , l'homme libre un rémuné-
» rateur ; l'Ecriture divine les édifie tous ».

Pourquoi le ministre a-t-il mis au commencement ces mots que saint Ambroise met à la fin : *L'Ecriture les édifie tous* ? Pour faire rapporter à l'Ecriture seule ce que ce saint docteur dit de l'Eglise.

Page 13. — Il nous cite encore saint Chrysostôme , en ajoutant : *Nous pourrions remplir des livres par des citations de semblables exhortations*. Nous ne contesterons pas ces exhortations , ni ce que disent saint Chrysostôme et les autres pères , sur l'utilité de la lecture des Livres Saints ; mais nous ferons observer que c'est aux Chrétiens que toutes ces exhortations sont adressées , et nous prierons vos ministres de nous montrer quelques passages où les Saints Pères exhortent à mettre les Bibles entre les mains des infidèles.

Nous remarquerons ensuite que jamais les Saints Pères n'ont regardé la lecture des Livres Saints comme absolument nécessaire.

Saint Irénée nous parle de nations entières qui avaient reçu la foi en Jésus-Christ , et qui conservaient , sans caractères ni encre , les vérités du salut écrites dans leur cœur par le Saint-Esprit , gardant avec soin l'ancienne tradition sans connaître les Saintes Ecritures^{*}.

Saint Augustin , qui recommande si souvent la lecture des Livres Saints , nous dit cependant , d'une manière ex-

* Irén., *Adv. hæres.*, lib. 3, c. 4.

presse , « qu'un homme qui est soutenu par la foi , l'espérance et la charité , n'a pas besoin des Ecritures , si » ce n'est pour instruire les autres. C'est ainsi , ajoute-t-il , » que beaucoup de solitaires vivent avec ces trois vertus » dans les déserts sans avoir les Livres Sacrés ¹ ».

Suivant ce père , c'est lire les Ecritures , que d'écouter les pasteurs qui les expliquent. « Appliquez-vous à vous » instruire des Saintes Ecritures » , disait-il en prêchant à son peuple. Et il ajoutait : « Nous sommes vos livres ² ».

C'est une chose évidente que , pour le commun des Fidèles , la parole de Dieu prêchée est beaucoup plus utile que la parole de Dieu écrite. La raison suffit pour s'en convaincre. Un prédicateur zélé proportionne son discours au degré d'intelligence et aux dispositions de ses auditeurs ; ses gestes donnent de la vie à ses paroles ; le zèle avec lequel il parle remue et pénètre les cœurs. Je vois partout , dans le Nouveau Testament , des ordres donnés aux apôtres et aux évêques de prêcher la parole de Dieu. Ce n'est que dans l'Apocalypse que j'entends Notre Seigneur ordonner à saint Jean d'écrire les révélations qu'il lui fait.

Je ne peux m'empêcher de rapporter ici un passage remarquable d'un des plus sages philosophes païens. Je m'autorise en cela de l'exemple du grand Apôtre , qui cite même les poètes. « La parole , dit Platon , est à l'écriture » ce qu'un homme est à son portrait. Les productions de » l'écriture se présentent à nos yeux comme vivantes ;

¹ *De Doctr. Christ.*, lib. 1, c. 59.

² *Serm.* 227.

» mais si on les interroge, elles gardent le silence avec
» dignité.... Elle ne sait ni ce qu'il faut dire à un homme,
» ni ce qu'il faut lui cacher. Si l'on vient à l'attaquer ou
» à l'insulter sans raison, elle ne peut se défendre; car
» son père n'est jamais là pour la soutenir. De manière
» que celui qui prétend établir par l'écriture seule une
» doctrine claire et durable, est un grand sot.¹ »

Même page. — « Ils ont Moïse et les Prophètes; qu'ils
» les écoutent. » *Les voilà donc renvoyés à l'Ecriture.* »

Oui, à l'Ecriture authentiquement reconnue dans le
canon de la Synagogue, et expliquée par les prêtres.

Page 14. — *Le Sauveur lui-même renvoie les juifs
incrédules à l'Ecriture Sainte* : « Sondez les Ecritures,
» car c'est par elles que vous croyez avoir la vie éternelle,
» et ce sont elles qui rendent témoignage de moi ».

Les Juifs, que le ministre appelle *incrédules*, croyaient
aux Ecritures. Notre Seigneur dit expressément que c'est
parce qu'ils y croyaient qu'il les y renvoie, comme nous
vous renvoyons vous-mêmes à l'Evangile, parce que vous
y croyez.

Même page. — *Nous répandons des Bibles et des Nou-
veaux Testaments, sachant que* « l'Evangile est la puis-
» sance de Dieu en salut à tout croyant. » Ici encore
l'équivoque que font sans cesse vos ministres, en appli-
quant à l'Evangile écrit ce qui est dit de l'Evangile prêché.
« Je suis prêt, dit saint Paul, à vous annoncer aussi
» l'Evangile, à vous qui êtes à Rome; car je n'ai point

¹ Plat., in *Phed.*, op., t. x, édit. Bipont, pag. 381; cité par M. le
comte de Maistre, *Essai sur le princ. gén. des const. pol.*, c. xix.

» honte de l'Evangile de Jésus-Christ, puisque c'est la
» puissance de Dieu ¹. » Il s'agit donc de l'Evangile
prêché.

Un auteur du 3.^e ou du 4.^e siècle, dont l'ouvrage se
trouve parmi ceux de saint Ambroise, dit quelque chose
de remarquable en expliquant ces paroles que l'Apôtre
adresse aux Romains : *Je désire de vous voir pour vous
communiquer quelque grâce spirituelle afin de vous forti-
fier* ². « D'où vient, dit cet auteur, que saint Paul, qui
» corrige les Romains par ses écrits, leur dit cependant
» que sa présence est nécessaire pour leur communiquer
» quelque grâce spirituelle, tandis que les choses qu'il
» leur écrit sont spirituelles ? si ce n'est parce que ce qui
» est dit autrement (que de vive voix ³) est souvent dé-
» tourné à un autre sens, comme le font les hérétiques :
» voilà pourquoi il désire d'être présent pour leur ensei-
» gner la doctrine évangélique dans le sens qu'il leur en
» écrit ; de peur que l'autorité de sa lettre, au lieu de
» les retirer de l'erreur, ne serve à les y confirmer ⁴. »

Page 16.— *Nous répondrons au reproche de falsification
de la Bible, que vous insinuez si adroitement : les ver-
sions que nous répandons sont faites ou sur la Vulgate,
ou sur les originaux.*

La question est de savoir si elles sont fidèles.

Nous n'avons, du reste, ni fait, ni insinué le reproche

¹ Rom. 1, 16.

² *Ibid.*, 11.

³ J'ajoute ces mots parce que c'est le sens de l'auteur ; on le voit
clairement par le texte.

⁴ Ambr. in *Epist. ad Rom.*, t. 3, p. 241 ; édit. de Paris, an. 1603.

de falsification ; nous avons dit seulement que l'Eglise ne défend pas de lire la Bible, mais *de la lire dans des traductions publiées par des auteurs hétérodoxes ou suspects*¹. Quoi de plus digne du zèle qu'elle met à conserver pure la parole de Dieu ? N'a-t-on pas tout lieu de craindre que les Bibles traduites par des hérétiques, ou par des auteurs suspects, ne soient falsifiées ? Vos ministres connaissent-ils assez peu l'histoire ecclésiastique pour ignorer que, dans tous les temps, les hérétiques ont corrompu les Livres Saints ?

Même page. — *La traduction de Lemaistre de Sacy a toujours été considérée dans votre Eglise comme la traduction la plus fidèle de la Vulgate.*

Nous le nions. Elle figure parmi les livres jansénistes², et nous y avons trouvé, en effet, des altérations ou explications favorables à l'hérésie de Jansénius. Vos docteurs trouveront ces altérations fort légères ; mais l'Eglise catholique met un peu plus d'importance à conserver intacte la parole de Dieu.

Même page. — *Nous pourrions fournir plusieurs approbations qu'elle a reçues de plusieurs archevêques et évêques.*
C'est possible.

Même page. — *Mgr. l'archevêque de Besançon, ci-devant évêque de Montauban, a écrit à M. Benéche, colporteur de Livres Saints, que la Bible de M. de Sacy, édition de 1759, a été publiée avec l'approbation du clergé de France.*

¹ Mand., pag. xvii.

² Dict. des liv. jans., mot *Testam.*

Nous ignorons si cet archevêque, dont l'Eglise regrette la perte, a écrit à M. Benêche; mais nous voudrions bien que l'on nous citât le procès-verbal de l'assemblée du clergé de France qui a donné cette approbation.

Même page. — *Or, c'est cette même version que nous répandons PRESQUE exclusivement parmi les catholiques.*

PRESQUE. Vous en répandez donc aussi d'autres? Quelle confiance pouvons-nous y avoir?

Page 17. — *Pour ce qui concerne nos versions protestantes, elles sont une traduction fidèle et littérale de l'hébreu et du grec.*

Quelles soient faites sur l'hébreu et le grec, peu importe aux Catholiques, qui n'ont point à examiner si des traductions de l'Ecriture faites par des ennemis de l'Eglise catholique sont ou ne sont pas fidèles. Leur attachement à la foi ne leur permet pas de les recevoir dès qu'elles viennent d'une telle source.

Un fait digne d'être conservé vous prouvera, N. C. F., quelle confiance vos ministres méritent dans les versions qu'ils donnent de la Sainte Ecriture. Un d'entre eux, dans la controverse que nous avons soutenue avec lui, voulant prouver que le baptême ne nous sauve pas, apporta en preuve un passage de saint Pierre, qu'il traduisit lui-même comme il suit : *Le baptême ne consiste pas à purifier la chair de ses souillures; mais, engageant la conscience à se conserver pure, il nous sauve par la résurrection de Jésus-Christ*¹.

Dans notre réponse, nous exprimâmes notre étonne-

¹ 1.^{re} Rép. du minist. Pyt, pag. 11.

ment de ce qu'il se servait d'un texte où il est dit que *le baptême nous sauve*, pour prouver que *le baptême ne nous sauve pas*. Que fit-il ? Dans sa réplique, il ne rapporta plus qu'une partie du texte, et traduisit l'autre d'une nouvelle manière. « Enfin, dit-il, s'il est un baptême qui nous sauve, ce n'est pas celui *par lequel les souillures de la chair sont nettoyées ; mais c'est la réponse d'une bonne conscience devant Dieu.* » Il altéra ainsi visiblement le sens du texte sacré.

Saint Pierre ne dit pas d'une manière douteuse : *S'il est un baptême qui nous sauve* ; mais d'une manière positive : *Le baptême nous sauve*. Vos Bibles protestantes altèrent le texte dans le même sens, quoique d'une manière moins manifeste. Au fait, saint Pierre ne parle pas de deux baptêmes, mais d'un seul. Il dit positivement qu'il nous sauve. Vos traductions sont donc infidèles quand elles supposent que saint Pierre parle de deux baptêmes¹.

Page 18. — *Le plus grave reproche que vous faites à nos Bibles, c'est de ne pas contenir les livres apocryphes sur lesquels l'Eglise romaine appuie plusieurs de ses doctrines les plus erronées.*

Et vous, n'auriez-vous pas exclu ces livres de la Bible, parce qu'ils condamnent vos nouveaux dogmes ?

Même page. — *Oui, nous avons retranché les apocryphes de nos Bibles, et cela pour de bonnes raisons.*

1.° *Parce que les Juifs n'ont jamais regardé ces livres comme des livres canoniques, comme des livres divins.*

Que les Juifs ne les aient jamais regardés comme des

¹ Note tirée d'Osterwald. Bible de David Martin.

livres canoniques, c'est-à-dire, comme renfermés dans le canon des Ecritures dressé par Esdras, nous le reconnaissons avec vos ministres.

Qu'ils ne les aient pas regardés comme divins, surtout qu'ils les aient absolument rejetés comme n'étant pas divins, nous attendrons, pour l'avouer, que l'on nous en donne la preuve. Walton, évêque anglican de Chester, célèbre par la Polyglotte d'Angleterre publiée sous son nom, dit, dans ses prolégomènes : *Il est clair que l'Eglise a reçu ces livres des Juifs hellénistes avec les autres livres de la Sainte Ecriture*¹. » On a droit de conclure de là que ces Juifs considéraient les livres en question comme faisant partie de l'Ecriture.

Même page. — L'historien Joseph déclare positivement que jamais les apocryphes n'avaient été reçus comme des livres divins.

Joseph ne parle pas d'une manière aussi positive ; ce qu'il dit est fort important à connaître. Il nous apprend que, chez les Juifs, les pontifes et les prophètes étaient chargés d'écrire les annales de leur nation, et que cela s'est fait jusqu'à son temps avec une grande fidélité. Il énumère ensuite les vingt-deux livres qui sont dans le canon, et qui ont été écrits depuis Moïse jusqu'au temps d'Artaxercès. Il ajoute que, depuis Artaxercès, tout a été également écrit, mais n'a pas la même autorité que ce qui est dans les livres du canon, parce que durant ce temps il n'y a pas eu une succession de prophètes bien certaine².

¹ Walton, pag. 320 ; édit. de Zurich, an. 1673.

² Jos. contr. Appion, lib. 1, pag. 1036, édit. colon., an. 1691 ; édit. Basil., an. 1534, pag. 785.

Page 19. — *Nous ajouterons que tous les livres apocryphes sont écrits en grec , tandis que ceux du canon sacré le sont en hébreu.*

Est-ce que l'Esprit Saint ne peut dicter ses révélations qu'en une espèce de langue ?

Du reste , vos ministres se trompent encore ici : le même Walton que nous venons de citer assure que ces livres ont été écrits les uns en hébreu ou en chaldéen , les autres en grec.

Saint Jérôme , dans sa préface sur Tobie et Judith , dit qu'il a traduit ces deux livres sur le chaldéen.

Même page. — 2.^o *Parce que jamais ni Jésus-Christ , ni ses apôtres , n'ont cité un seul passage de ces livres.*

Ils n'ont rien cité non plus de plusieurs livres qui sont dans le canon des Juifs : faudra-t-il aussi les retrancher de la Bible ?

Même page. — *Notre-Seigneur , en parlant de l'Ancien Testament , le nomme la loi et les prophètes , ou Moïse , les prophètes et les psaumes.*

Ces deux manières différentes de s'exprimer prouvent que Notre Seigneur ne prétendait pas toujours citer tous les livres de l'Ecriture.

Même page. — 3.^o *Parce que le témoignage de l'Eglise primitive est unanime pour rejeter ces livres du canon sacré.*

Si vos ministres se contentaient de dire que , dans les premiers temps , ces livres , que nous appelons *deutéro-canoniques* , n'étaient pas reçus comme divins dans toutes les Eglises , nous en conviendrions avec eux ; il en a été de même de plusieurs livres du Nouveau Testament : mais

dire que l'Eglise primitive est unanime pour les rejeter, c'est avancer une assertion démentie par tous les monumens ecclésiastiques. Avant d'en donner les preuves, écoutons celles que le ministre donne de ce qu'il avance.

Même page. — *Méilton*, en nommant les livres de l'ancien Testament, ne fait pas mention des apocryphes.

Il omet aussi le livre d'Esther : faudra-t-il le rejeter, quoiqu'il soit dans le canon d'Esdras¹ ?

Même page. — *Origène* donne une liste de vingt-deux livres du canon.

Cela n'empêche pas qu'il ne reconnaisse comme Ecriture divine les livres deutéro-canoniques. Nous allons le montrer à l'instant.

Même page. — *Athanase* signale les vingt-deux livres canoniques, « qui sont, dit-il, reçus par toute l'Eglise. »

Comme *Méilton*, il ne nomme pas le livre d'Esther, et il nomme *Baruch*, que vos ministres traitent de livre apocryphe.

Page 20. — *Grégoire de Nazianze*, etc.

On ne trouve ni Esther, ni l'Apocalypse, dans un premier catalogue que ce saint docteur nous donne des Livres Saints². Dans un autre endroit, il dit que quelques-uns reçoivent le livre d'Esther et celui de l'Apocalypse ; mais que d'autres ne les admettent pas³.

Ceci est conforme à ce que nous avons dit plus haut, que, dans les premiers siècles, plusieurs livres de l'Ecri-

¹ Euseb., lib. iv, c. 26, pag. 149; édit. de Vitré.

² Grég. Naz., int. *Carm. varia*, 3.^m, tom. 2, pag. 98; édit. Paris, 1611.

³ *Ibid.*, *Carm. iamb.*, 3.^m, vers. fin., pag. 194-195.

ture n'étaient pas unanimement reconnus pour tels dans toutes les églises.

Même page. — *Jérôme* (de même que Grégoire), affirme que les *vingt-deux livres* reconnus par les Juifs étaient *les seuls admis dans l'Eglise comme canoniques*.

Saint Jérôme, qui ne met ni *Tobie*, ni *Judith* dans le canon des Juifs, dit cependant que les Hébreux les compaient parmi les *agiographes*, ou *Livres Sacrés*¹.

Il appelle *l'Ecclésiastique* une *Ecriture Sainte*, et ailleurs une *Ecriture Divine*².

Même page. — *Ce qui fut confirmé par le concile de Laodicée en 363. Il faut dire en 372.*

Ce concile comprend dans son canon *Baruch*, que vos ministres rejettent, et n'y met pas l'*Apocalypse*, qu'ils reçoivent.

Même page. — *Et plus tard par le concile général IN TRULLO.*

Ce concile a bien adopté les canons de discipline de celui de Laodicée; mais il n'y est pas question du canon des Ecritures.

Même page. — *Il était réservé au concile de Trente de s'écarter ici, comme à tant d'autres égards, de la croyance de l'antiquité chrétienne.*

Vous allez voir, N. C. F., combien est fausse cette imputation. Ce saint concile, si odieux aux écrivains réformés, parce qu'il a foudroyé leurs erreurs, bien loin

¹ Hier., præf. in *Tob. et Jud.*, tom. 3, pag. 7; édit. Paris, 1546.

² *Ibid.*, in *Isai*, c. 3, tom. 5, pag. 9; *Epist. ad Julian*, tom. 1, pag. 70.

de s'écarter de la croyance de l'antiquité chrétienne en fixant le catalogue des Livres Sacrés, s'est conformé, au contraire, à la tradition de tous les siècles, sans en excepter les premiers, à la doctrine des souverains pontifes, des anciens conciles, des saints pères, que vos ministres ont appelé *des hommes de Dieu*¹.

Dès le 2.^e siècle, saint Irénée cite les quatrième et cinquième chapitres de *Baruch*² comme s'ils étaient de Jérémie, dont Baruch était le secrétaire; il les cite, par conséquent, comme inspirés.

Tertullien cite *Baruch* comme le fait saint Irénée³; il oppose aux Juifs l'autorité du *deuxième livre des Machabées*⁴.

Clément d'Alexandrie appelle une *Ecriture divine* le livre de *Baruch*⁵, et celui de *la Sagesse*⁶, qu'il appelle aussi *la Sagesse divine*⁷; il cite encore comme de l'Ecriture le livre de *l'Ecclésiastique*⁸, et celui de Tobie⁹. Voilà pour le 2.^e siècle.

Dans le 3.^e, Origène cite, comme de l'Ecriture, le *deuxième livre des Machabées*¹⁰; il donne le titre d'*Ecriture divine*, d'*Oracles divins*, aux livres de *la Sagesse*¹¹,

¹ Rép., pag. 12.

² Iren., *Contr. hæc.*, lib. 5, c. 35.

³ *Ibid.*

⁴ Tert., *Adv. Jud.*, c. iv, pag. 187; édit. de Rigault.

⁵ Clem., *Pædag.*, lib. 2, c. 3, pag. 189; édit. d'Oxford.

⁶ Strom., lib. 5, pag. 713-714.

⁷ *Ibid.*, lib. 4, n.º 16, pag. 609.

⁸ Clém., *Pædag.*, c. 8, pag. 135 et 139.

⁹ *Ibid.*, Strom., lib. 6, c. 12, pag. 791.

¹⁰ Orig., *Exhort. ad Mart.*, n.º 27, tom. 1, pag. 290; édit. BB.

¹¹ *Ibid.*, *Contr. Cels.*, lib. 3, n.º 72, tom. 1, pag. 494.

de l'*Ecclésiastique* ¹ de *Baruch* ²; il dit que les Eglises reçoivent le livre de *Tobie*, quoique les Juifs ne l'aient pas dans le canon. Il le cite lui-même comme de l'Ecriture ³.

Saint Cyprien appelle *divins Livres inspirés, divins Oracles*, les livres de *Tobie*, l'*Ecclésiastique*, la *Sagesse*, le *deuxième des Machabées* et *Baruch*, qu'il cite, comme les autres pères, sous le nom de Jérémie ⁴. Il est à remarquer qu'il en fait valoir l'autorité aux Juifs mêmes, ce qui tend à montrer que les Juifs ne les rejetaient pas, quoique ces livres ne fussent pas précisément dans leur canon ⁵.

Enfin arrive le 4.^e siècle, et nous voyons dès-lors le canon complet des Ecritures publié par les papes et les conciles, tel que le saint concile de Trente, fidèle à conserver la tradition sur la Sainte Ecriture, nous l'a donné, en anathématisant quiconque en rejetterait un seul mot.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter le concile de Carthage, en 397 : Saint Augustin, une des plus grandes lumières de l'Eglise, y assistait ⁶; la lettre d'Innocent I.^{er}, pape, à Saint-Exupère, évêque de Toulouse, en 405; un concile de Rome sous le pape Gélase, en 494.

¹ Orig., *Contr. Cels.*, lib. 8, n.^o 50, pag. 778.

² *Ibid.*, in *Epist. ad Rom.*, lib. 2, n.^o 7, tom. 4, pag. 483.

³ *Ibid.*, lib. 8, n.^o 12, pag. 640.

⁴ Saint Jean Chrysostôme cite également, sous le nom de Jérémie, *lib. Contr. jud.*, n.^o 2, tom. 1, pag. 559, édit. de Montf. Il ne confond pas pour cela ces deux prophètes, car il cite Baruch sous son nom. *Ibid.*, n.^o 8, pag. 568.

⁵ Voy. les préf. de saint Cyprien sur ces divers livres dans son *Traité contre les Juifs*.

⁶ Conc. Carth., an. 397, can. 47. — Fleury, *Hist. eccl.*, liv. 20, n.^{os} XXIV et XXVI.

Enfin, ce qui achève de confondre vos docteurs, c'est l'accord de toutes les églises d'Orient, qui, séparées de l'Eglise romaine depuis le 9.^e siècle, ont absolument le même canon des Ecritures que nous. Ainsi, l'Asie, l'Afrique, l'Italie, les Gaules, l'Egypte, la Grèce, l'Orient comme l'Occident, déposent en faveur des livres *deutéro-canoniques*¹. Calvin et ses disciples ont donc contredit toutes les églises du monde sur un article aussi fondamental que la Sainte Ecriture, quand ils ont rejeté les sept livres qu'il leur plaît d'appeler *apocryphes*.

Vous pouvez maintenant, N. C. F., juger de cette nouvelle insulte faite au concile de Trente par vos ministres, lorsqu'ils disent : *Il était réservé au concile de Trente de s'écarter ici, comme à tant d'autres égards, de la croyance de l'antiquité chrétienne.*

Même page. — *Nous les rejetons enfin, 4.^e parce que dans plusieurs de ces livres il se trouve les erreurs chronologiques les plus grossières, etc.*

Vos ministres, en attaquant certains livres de l'Ecriture par les difficultés qu'on y trouve, ne font qu'imiter les incrédules dans leurs attaques contre les Livres Saints.

Ces erreurs chronologiques suffisent-elles pour contester la divinité d'un livre ? La simple distraction d'un copiste peut introduire de pareilles erreurs. Il faudrait rejeter aussi le texte hébreu de la Genèse, ou la version des Septante que, cependant, les apôtres citent constamment ; car ces deux textes ne sont pas d'accord sur la chronologie des premiers temps.

¹ Walt., Proleg. 9, de *Version. græcis script.*, n.^o 43.

Des choses absurdes.... ils font mourir le roi Antiochus de trois manières différentes.

Ne semble-t-il pas bien, N. C. F., que c'est vraiment là *une chose absurde*? Il est très-facile de vous montrer que ce ne l'est pas, et vous apprendrez, par cet exemple, à ne pas laisser ébranler votre foi par de semblables difficultés, dont on ne voit pas d'abord la solution.

Le premier livre des Machabées ¹ n'a rien qui soit en contradiction avec le second ². Il en est autrement du premier chapitre du deuxième livre avec le chapitre IX; car au chapitre premier, il est dit qu'Antiochus fut tué dans le temple de Nanée, tandis qu'au chapitre IX, ce prince impie périt misérablement dans les montagnes de la Perse. L'auteur de ce livre s'est donc contredit? Non, et l'explication de ceci est fort simple. Dans le chapitre premier, il rapporte une lettre où les Juifs qui habitaient la Judée racontent à ceux d'Egypte la mort d'Antiochus comme ils l'avaient apprise et d'une manière inexacte; dans le chapitre IX, au contraire, il en fait lui-même le récit fidèle. Devait-il falsifier la lettre qu'il insérait dans son ouvrage?

Nous allons maintenant, N. C. F., vous adresser deux questions. Suivant votre confession de foi, ce n'est point par des discussions savantes, dont en effet le commun des Fidèles est incapable, que vous devez discerner les livres de l'Ecriture; mais par le *témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit* ³. D'après ce principe, nous vous demandons : 1.° Est-ce par le *témoignage et la persuasion*

¹ 1 Mach. vi, 8-16.

² 2 Mach. ix, 1-28.

³ Confess., art. iv.

intérieure du Saint-Esprit que vous avez jugé que les sept livres deutéro-canoniques n'appartiennent pas à l'Ecriture? 2.^o Comment osez-vous rejeter comme apocryphes des livres que saint Irénée, saint Cyprien, saint Augustin, saint Innocent, saint Gélase, deux conciles des premiers siècles, ont jugés divins : tous *ces hommes de Dieu* étaient-ils privés de la lumière du Saint-Esprit, dont vous vous flattez d'être éclairés ?

Page 21.— *Si ce reproche de lacérer l'Ecriture Sainte doit tomber sur quelqu'un, c'est plutôt sur votre Eglise, dans laquelle il se publie une soi-disant traduction de la Bible, celle de M. de Genoude, dans laquelle on a poussé le sacrilège au point de retrancher des chapitres entiers du Pentateuque.*

On voit que vos ministres ne ménagent pas leurs expressions : c'est ici un *sacrilège* ! Quoique nous ne soyons pas chargés de justifier M. de Genoude, que nous croyons un homme plein de foi et de science, nous demanderons au ministre si M. de Genoude a retranché les chapitres du Pentateuque, comme n'appartenant pas à la Sainte Ecriture ; dans ce cas, nous ne craignons pas de le traiter de *sacrilège*, d'hérétique. Mais il n'en est pas ainsi : M. de Genoude reconnaît que les chapitres retranchés appartiennent à l'Ecriture, et il dit pourquoi il les a omis dans son édition.

Si, plus tard, ils ont été reproduits en post-scriptum, on ne le doit qu'aux réclamations de quelques-uns des souscripteurs.

Ceci prouve le zèle des Catholiques pour la parfaite intégrité des Saintes Ecritures.

Même page. — Vous dites que « le désir de l'Eglise catholique est qu'on ne permette la lecture des Livres Saints qu'à ceux qui sont disposés à les lire avec fruit. » Donc vous n'en permettez pas la lecture à tous.

La conséquence est fort mal tirée : un désir de l'Eglise n'est pas une loi. Ainsi, elle désire, avec grande raison, qu'on ne permette de communier qu'à ceux qui sont bien disposés pour le faire avec fruit. Elle n'a pas, pour cela, porté une loi qui défende de communier; elle souhaiterait, au contraire, que chaque fidèle reçût la sainte Eucharistie toutes les fois qu'il assiste au sacrifice ¹. Mais elle laisse la chose à la conscience de chaque fidèle, comme elle y laisse la faculté de lire ou de ne pas lire la Sainte Ecriture.

Page 22. — Donc, selon vous, l'Ecriture Sainte est un livre dangereux. Grand Dieu ! peut-on mépriser ainsi le don précieux de ta parole ?

Cette grande exclamation est sans fondement. Les choses les plus saintes deviennent dangereuses par la mauvaise disposition de ceux qui en usent. Jésus-Christ même a été un sujet de ruine comme de résurrection pour plusieurs en Israël ².

Saint Jérôme recommande à Læta de ne faire lire à sa fille Paule le livre du Cantique des Cantiques qu'après qu'elle aura lu tous les autres livres de la Sainte Ecriture; de peur que, si elle le lisait dès le principe, son innocence n'en fût blessée. Il voyait donc du danger dans cette lecture précoce ³.

¹ Conc. Trid., sess. 22, cap. 6.

² Luc. II, 34.

³ Hier., ad Lætam., tom. 1, pag. 20; édit. de Paris, an. 1546.

Chez les Juifs , on ne permettait de lire les commencemens de la Genèse , le Cantique des Cantiques et le commencement d'Ezéchiel , qu'à l'âge de trente ans ¹.

Saint Ambroise , dans son *Commentaire sur saint Luc* , dit qu'il s'est étendu davantage dans l'explication de la généalogie de Notre Seigneur , qui est rapportée d'une manière très-concise par les évangélistes , et que , malgré toute l'attention qu'il y a mise , il craint que ce ne soit , suivant le proverbe , comme une épée entre les mains d'un enfant ².

Page 22. — *La bulle Unigenitus met au rang des maximes fausses , scandaleuses , etc. , celle-ci* : « La lecture » des Saintes Ecritures appartient à tous , et l'obscurité » qui s'y trouve ne dispense pas les laïques de les lire. »

Cette proposition condamnée , en la rapprochant des trois suivantes , établit une obligation rigoureuse pour tout fidèle de lire la Bible ³. Elles tendent , de plus , à blâmer la conduite de l'Eglise dans les règles qu'elle donne sur la lecture des Livres Saints. On a donc eu raison de condamner cette proposition et les suivantes comme fausses , etc.

Mèmepage. — *Le pape Léon XII écrivait , dans sa lettre encyclique , publiée à l'occasion du jubilé* , « que la propagation des Saintes Ecritures ÉTAIT NUISIBLE A LA FOI » ET A LA MORALE. »

C'est encore ici une calomnie. Léon XII n'a jamais dit

¹ Hier., *Proem. in Ezech.* , tom. 5, pag. 174.

² Ambr., *in Luc.* , cap. 3, in fin. , tom. 3, pag. 56 ; édit. de Paris, an. 1603.

³ Bulle *Unigenitus*, prop. 80-83.

ce qu'on lui fait dire. Il déclare, au contraire, d'une manière expresse, dans cette encyclique même, « que les » Saintes Ecritures nous ont été données de Dieu pour » l'édification de la Religion. » Il signale ensuite « la Société Biblique, qui est toute occupée à traduire dans les » langues vulgaires de toutes les nations, ou plutôt de » corrompre en les traduisant, les Livres Saints, d'où il » est grandement à craindre », comme le dit saint Jérôme, « que l'Evangile de Jésus-Christ ne devienne, par » une fausse interprétation, l'Evangile de l'homme, ou » pire encore, l'Evangile du diable. (Hier., in Galat., 1¹) ».

Page 23. — *Rome a raison de craindre la Sainte Ecriture.... Le document le plus curieux qui existe pour prouver notre assertion, est, sans nul doute, « les avis sur » les moyens propres à soutenir l'Eglise romaine, présentés au pape Jules III par quelques évêques réunis à » Bologne. Nous y lisons en autant de termes : « Enfin, » il vous faut veiller, etc. »*

A la lecture de cette pièce rapportée par votre ministre, nous n'avons pu croire qu'elle fût authentique. Comment se persuader que des évêques aient dit au pape : « Si quelqu'un examine l'Evangile avec attention, il verra » que, non-seulement notre doctrine est tout-à-fait différente de celle qu'enseigne l'Ecriture, mais encore qu'elle » lui est souvent entièrement opposée ? » Nous avons donc fait faire des recherches à Paris sur ce document; il en résulte : premièrement, que la lettre ou déclaration attribuée aux trois évêques se trouve dans un appendice qui

¹ *Epist. Encycl. Léon XII, an. 1824, vers. fin.*

est l'ouvrage d'Edouard Brown, ministre anglican, violent ennemi de l'Eglise romaine : on peut juger quelle confiance elle mérite ; 2.° que cet Edouard Brown reconnaît qu'il existe deux rédactions différentes de cette déclaration : il n'aura pas choisi apparemment la plus favorable à l'Eglise catholique. D'ailleurs, s'il y a deux rédactions différentes, une des deux au moins est supposée : quelle preuve a-t-on qu'elles ne le sont pas toutes deux ? 3.° Le même Edouard Brown avoue encore que la déclaration a été désavouée par le Saint-Siège¹.

Page 25. — Les faits rapportés dans cet endroit sont si absurdes, qu'ils ne méritent pas de nous occuper un instant.

Page 26. — *L'Eglise romaine permet aux âmes bien disposées la lecture de la Bible, c'est-à-dire, aux prêtres, etc.*

Nous avons déclaré dans notre Mandement, que l'Eglise romaine ne défend à personne de lire la Sainte Ecriture ; que ce qu'elle défend, c'est de la lire dans des traductions publiées par des auteurs hétérodoxes ou suspects².

Page 27. — *Votre Eglise n'a pas rougi de supprimer un des dix commandemens de Dieu, et, pour empêcher que l'on ne s'aperçoive de cette infidélité, elle coupe le dixième en deux.... Cette indigne tromperie vous a paru nécessaire pour excuser les images et les statues dont vous remplissez vos temples.*

Autre calomnie, et supposition gratuite d'une intention perfide. L'Eglise romaine a eu si peu la pensée de suppri-

¹ Voyez, à la fin, *Pièces Justificatives*, n.° 1.

² Mand., pag. xvii.

mer un des dix commandemens dans les livres élémentaires de la Religion, que, dans le Catéchisme du concile de Trente, composé pour offrir aux curés le fond des instructions qu'ils doivent donner à leurs paroissiens, on trouve le commandement dont il s'agit rapporté en entier, et, de plus, développé et expliqué ¹. Le décalogue commun, *un seul Dieu tu adoreras*, etc., n'a été fait que pour aider la mémoire des enfans; il renferme suffisamment le commandement qu'on accuse l'Eglise d'avoir voulu supprimer ².

Page 28. — *Vous célébrez votre culte en latin.*

Les auteurs catholiques ont répondu cent fois à ce vain reproche : aujourd'hui, des docteurs protestans nous donnent gain de cause.

Les théologiens de l'université d'Oxford, dans les *Traité*s pour le temps présent, qu'ils viennent de publier, expriment leurs regrets de ce qu'on n'a pas continué de faire les offices divins en latin. « La Réforme, disent-ils, pour obtenir » un avantage imaginaire, a oublié l'unité de culte qu'avait » conservé l'identité de langage en différens temps chez les » nations diverses ³. » Ils pensent que les novateurs, « s'étant » aperçus du peu d'accord des formes primitives avec les » sentimens modernes, entreprirent l'établissement d'un » culte plus en harmonie avec l'esprit du siècle, et, dans » cette vue, adoptèrent la langue anglaise, et tronquèrent » le Rituel, déjà trop abrégé, des premiers Chrétiens ⁴. »

¹ *Catech. Trid.*, part. 3, præc. 1, n.^{os} 32 et 40.

² Voyez cette question traitée plus au long dans *la Vérité catholique démontrée*, 3.^{me} lettre, 3.^{me} partie, c. xiv.

³ *Trait.*, tom. vi, n.^o 3, pag. 2.

⁴ *Ibid.*, n.^o ix, pag. 2. — Voyez *l'Ami de la Religion*, 13 Jany. 1838, tom. 96, pag. 82.

Toutes les églises d'Orient, à peu d'exceptions près, font le service divin dans une langue qui n'est plus la langue vulgaire; tout l'Occident le fait en latin. Peut-on penser que toutes ces églises en usent ainsi sans raison, et l'autorité de vos ministres peut-elle entrer en balance avec celle de toutes les églises d'Orient et d'Occident? Les motifs qui les y déterminent sont faciles à comprendre. La multitude des langues vulgaires dans lesquelles il faudrait célébrer les offices exposerait la doctrine à être altérée; les changemens qui arrivent nécessairement dans les langues vivantes nuiraient à la majesté des saints mystères, et rendraient souvent le langage sacré ridicule. Au contraire, l'unité du langage dans les diverses églises contribue à maintenir leur union; il rend les communications entre elles plus faciles. La nécessité pour les clercs d'apprendre en Orient le grec, le latin en Occident, est extrêmement utile à la science ecclésiastique.

Même page. — *Ce moyen* (la célébration du culte en latin) *n'est que trop bien imaginé pour priver bien des âmes de connaître la vérité.*

La charité de vos ministres ne se dément pas, N. C. F. : ils nous ont dit, dès le principe, d'après saint Paul, que *la charité ne soupçonne pas le mal*; et, depuis la première page de leur écrit jusqu'à la dernière, ils ne cessent d'attribuer à l'Eglise catholique, dans tout ce qu'elle fait, l'intention de laisser les Fidèles dans l'ignorance. Mais pourquoi le saint concile de Trente met-il au premier rang des devoirs de tous les pasteurs celui d'instruire les peuples? Pourquoi les évêques exhortent-ils avec tant d'instance, ordonnent-ils, sous des peines grièves, à tous les curés, de faire

assidûment des instructions à leurs paroissiens, et le catéchisme aux enfans ?

Même page. — *J'aime mieux*, dit saint Paul, *prononcer dans l'Eglise cinq paroles en me faisant entendre, afin que j'instruise aussi les autres, que dix mille paroles dans une langue étrangère.*

Il n'est pas question là de l'office public, mais du don des langues et de prophétie. Saint Paul veut engager les Fidèles à demander à Dieu le don de prophétie, plutôt que celui de parler des langues inconnues. Il ne s'agissait nullement alors de changer la langue dans laquelle on faisait le service divin.

Ce texte de saint Paul nous serait applicable, nous en convenons, si nous allions prêcher le peuple en latin; mais qui en a jamais eu la pensée ?

Même page. — *Vous savez mieux que nous que cet extraordinaire usage ne fut établi qu'en l'année 666 par le pape Vitalien.*

Nous aurions bien désiré que le ministre eût cité le monument où il a pris ce fait.

Nous ne pensons pas que dans les Gaules, l'Espagne, la Grande-Bretagne, on ait jamais fait l'office en gaulois, en espagnol ou en breton. Partout dans l'Occident, à quelques exceptions près, l'office public s'est toujours fait en latin. Comment le pape Vitalien aurait-il pu établir le premier ce qui avait toujours existé avant lui ?

Page 29. — *Saint Ambroise et saint Epiphane ont hautement blâmé l'usage de faire le culte dans une langue qui ne serait pas comprise par la classe du peuple.*

Il n'y a aucune apparence que saint Ambroise ni saint

Epiphane aient jamais rien dit de semblable. Nous prions encore ici l'auteur de la *Réponse* de citer l'endroit où ces pères ont dit ce qu'il leur fait dire.

Même page. — *Et le célibat des prêtres, Monseigneur.*

Votre docteur, N. C. F., a voulu énumérer dans son écrit toutes les vieilles accusations contre l'Eglise catholique : on fait bien vite un livre de cette manière.

Même page. — *Saint Paul dit : « Il vaut mieux se marier que brûler. »*

Mais il dit aussi : *Je crois qu'il est avantageux à l'homme de ne point se marier. Celui qui n'est point marié s'occupe du soin des choses du Seigneur, et de ce qu'il doit faire pour plaire au Seigneur ; mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, et de « ce » qu'il doit faire pour plaire à sa femme, et ainsi il se » trouve partagé¹ ».*

Même page. — *Saint Pierre était marié ; Philippe l'évangéliste avait une nombreuse famille.*

Nous le savons. Mais y avait-il alors un grand nombre d'hommes gardant le célibat qui pussent être faits apôtres ?

Même page. — *Saint Paul recommande à Timothée que l'évêque soit mari d'une seule femme.*

Comme on ne pouvait pas facilement alors élever à l'épiscopat des hommes non mariés, saint Paul veut qu'au moins ils n'aient épousé qu'une seule femme. C'est la règle que l'Eglise catholique observe encore. Les ministres trouvent-ils dans l'Ecriture que ces évêques aient continué de vivre avec leurs épouses ?

¹ 1 Cor. VII, 26, 32, 33.

Même page. — « L'Esprit dit.... que , dans les derniers » temps , quelques-uns se révolteront de la foi.... , défendant de se marier , commandant de s'abstenir de viandes » que Dieu a créées. »

Il y a eu des hérétiques , tels que les Manichéens et les Marcionites , qui condamnaient le mariage comme mauvais , et défendaient de manger de certaines viandes , qu'ils prétendaient être l'ouvrage du mauvais principe. Les derniers mots du texte cité indiquent évidemment l'espèce d'erreur que l'Apôtre veut signaler. Mais comment oser imputer à l'Eglise catholique des hérésies grossières qu'elle a condamnées elle-même ?

Page 30. — *Il suffit de connaître quelques pages de l'histoire pour savoir que ce fut l'ambitieux pape Grégoire VII qui obtint le célibat des prêtres pour se créer , en dehors de la société , une classe d'hommes qui lui fussent entièrement dévoués.*

Nous n'osons , N. C. F. , qualifier le courage qu'il a fallu à vos ministres pour avancer une fausseté aussi manifeste. Ce seul exemple devrait vous convaincre à jamais que vous ne pouvez donner la moindre confiance à leurs paroles. Nous dirons avec bien plus de raison qu'eux : *Il suffit de connaître quelques pages de l'histoire pour savoir que le célibat des prêtres était une loi de l'Eglise universelle six cents ans avant Grégoire VII*¹.

Même page. — *Et la doctrine du purgatoire , si complètement en opposition avec la parole de Dieu.*

Que signifient donc ces paroles de Notre Seigneur , qui

¹ Lettre de saint Sirice à Himerius , évêque de Tarragon. , c. 7, n.º 8.

dit de certains péchés, qu'ils ne seront remis ni dans ce monde, ni dans l'autre ¹. Ne faut-il pas en conclure qu'il y a des péchés qui ne seront entièrement remis que dans l'autre monde ? C'est le raisonnement de saint Augustin ².

Même page. — *Cette doctrine n'a-t-elle pas été inventée pour faire considérer le prêtre comme le portier du ciel et le banquier des âmes ?*

C'est encore une calomnie. Nous défions vos ministres d'assigner l'époque où aurait commencé le dogme du purgatoire. Drélincourt avoue qu'il est le plus ancien de ce qu'il appelle les abus de l'Eglise romaine, et que l'on voit des traces de la prière pour les morts dès le commencement du 3.^e siècle ³. Or, ce siècle était celui des martyrs.

Calvin s'objecte à lui-même cette antiquité du dogme du purgatoire, et il ne la conteste pas ⁴.

On ne reconnaît pas dans votre communion le 2.^e livre des Machabées, mais on n'oserait prétendre qu'il est l'ouvrage des Chrétiens. Or, il y est dit que Judas Machabée fit offrir des sacrifices pour les morts : avait-on dès ce temps-là inventé le dogme du purgatoire pour faire considérer le prêtre comme le banquier des âmes ?

Page 31. — « Il est ordonné aux hommes, dit saint Paul, de mourir une fois, après quoi suit le jugement. »

Qu'est-ce que cela prouve contre le purgatoire ? Dieu ne doit-il pas juger les hommes en particulier après la mort ? Les punirait-il ou les récompenserait-il sans les juger ?

¹ Matth., xii, 32.

² Aug. de Civit. Dei, lib. xxi, c. 24, n.º 2.

³ Drélincourt, Deuxième Dial. avec un mission., pag. 60.

⁴ Instit., lib. 3, c. 5, n.º 10.

Même page. — « Heureux les hommes qui meurent
» dans le Seigneur ! Dès maintenant, dit l'Esprit, ils se re-
» poseront de leurs travaux ; car leurs œuvres les suivent. »

En disant *dès maintenant*, saint Jean veut parler du jugement dernier ; car il vient de dire : *Craignez le Seigneur ; l'heure de son jugement est venue*¹. Et il dit un peu après : *Le temps de moissonner est venu, parce que la moisson de la terre est mûre*².

Même page. — « Car, dit saint Augustin, l'âme, si
» elle est fidèle, est portée par les anges dans le sein
» d'Abraham, ou, si elle est pécheresse, à la prison in-
» fernale ; car il y a deux lieux, et point de troisième. »

Ce texte de saint Augustin est falsifié ; le voici tel qu'il est dans un sermon attribué à saint Augustin ; car on ne le trouvera pas dans les ouvrages qui sont certainement de ce père. « Quelqu'un me dira : je ne veux pas du royaume
» de Dieu ; je désire seulement obtenir un repos *éternel*.
» Que personne ne s'y trompe, car il n'y a que deux lieux
» après cette vie, et non un troisième : celui qui ne mé-
» tera pas de régner avec Jésus-Christ, périra sans aucun
» doute avec le diable³. » Il est clair que l'auteur de ce sermon nie, non pas qu'il y ait un purgatoire, mais qu'il y ait un état *éternel* autre que celui des bienheureux dans le ciel et des damnés dans l'enfer.

Il faut un grand courage pour invoquer contre le dogme du purgatoire l'autorité de saint Augustin. Ce saint docteur nous apprend qu'ayant perdu sa mère, sainte Moni-

¹ Apoc., xiv, 7.

² *Ibid.*, 15.

³ Aug., *Oper.*, tom. 5, append., serm. 295, pag. 495, E.

que, on offrit pour elle le saint sacrifice ¹. Il dit dans plusieurs endroits de ses ouvrages « qu'on ne doit pas douter » que les prières de la sainte Eglise, le sacrifice salutaire, » et les aumônes qui sont offertes pour les âmes des morts, » ne les soulagent, si toutefois ils ont vécu de manière à » mériter que ces choses puissent ensuite leur être utiles ². » Il apporte en preuve l'autorité de l'Eglise universelle, qui prie pour les défunts au saint Sacrifice ³.

Même page. — *Jésus sur la croix ne dit pas au brigand, lorsque tu auras été quelques années au purgatoire, lorsque tes parens auront payé des messes aux prêtres pour toi, je te recevrai; mais, etc.*

Quel pauvre raisonnement ! Quelqu'un a-t-il jamais dit que personne ne pouvait entrer au ciel sans passer par le purgatoire ? Jésus-Christ n'a-t-il pas pu donner au bon Larron une charité assez parfaite pour lui obtenir la pleine rémission de ses péchés ? Est-ce ainsi que vos ministres apprécient la foi *miraculeuse* d'un malfaiteur qui prie Jésus en croix de se souvenir de lui quand il sera dans son royaume ?

Même page. — *Le sang de Jésus-Christ, voilà le seul purgatoire ; « lui seul purifie de tout péché. »*

* Calvin le raconte en ces termes : « Au livre de ses *Confessions*, » saint Augustin récite que Monique, sa mère, pria fort à son trépas » qu'on fit mémoire d'elle à la communion de l'autel ; mais, ajoute » Calvin, je dis que c'est un souhait de vieille, lequel son fils estant » esmé d'humanité, n'a pas bien compassé à la reigle de l'Ecriture, » en se voulant faire trouver bon ». (*Instil.*, liv. 3, c. 5, n.º 10, pag. 296.)

² Aug., *Enchir.*, c. xxx.

³ *Ibid.*, de *Curá pro mortuis*, tom. vi, pag. 516 et 517.

C'est bien aussi en vertu des mérites de ce sang du Fils de Dieu que les âmes sont purifiées, même au purgatoire.

Page 32. — *La messe.... que devient-elle en face de cette parole du Saint-Esprit ?* « Non qu'il s'offre plusieurs » fois lui-même.... Il a paru UNE SEULE FOIS pour l'abolition du péché par le sacrifice de soi-même. »

Ces paroles n'ont rien de contraire au saint sacrifice de la messe. L'Apôtre ne parle que de l'immolation sanglante de Jésus-Christ sur la croix. Voilà pourquoi il ajoute : « Comme il est arrêté que les hommes meurent une seule » fois, et qu'après cela suit le jugement; de même aussi » Jésus-Christ s'est offert une seule fois. » Ce qui veut dire, évidemment : *S'est offert une seule fois d'une manière sanglante, n'est mort qu'une seule fois*, etc. Or, dans le sacrifice de la messe, Jésus-Christ continue bien de s'offrir à son père, comme la victime immolée sur la croix; mais il s'offre sans subir de nouveau la mort; il suffit, comme dit saint Paul, qu'il l'ait soufferte une seule fois.

Même page. — *Et le retranchement de la coupe aux Fidèles dans le sacrement de la Cène...., contrairement à l'ordre de Jésus-Christ, qui a dit : « Buvez-en tous ».*

Jésus-Christ n'a dit ces paroles qu'aux apôtres; aussi les prêtres, dans l'Eglise catholique, ne peuvent-ils se dispenser de boire le calice, en célébrant les saints mystères. Luther lui-même avoue que Notre Seigneur n'a pas ordonné aux Fidèles de communier sous les deux espèces¹.

¹ Luth., *Captiv. Babyl.*, tom. 2, fol. 64, édit. Wittemb.

Des docteurs mêmes de votre communion disent que ce n'est pas ici un point d'une grande importance ¹.

Même page. — *Contrairement à toutes les pratiques de la primitive Eglise.*

Eh bien ! dans la primitive Eglise, pendant les persécutions, les Fidèles portaient l'Eucharistie dans leur maison, et se communiaient sous la seule espèce du pain. Ils ne violaient pas pour cela le précepte de Jésus-Christ. Les diacres portaient également la communion aux absens sous cette seule espèce. L'usage de la communion sous une seule espèce s'établit peu à peu à raison des accidens qui arrivaient quand on communiait sous les deux, et peut-être aussi à cause de la répugnance de certains fidèles à boire dans la même coupe. Or, qui peut contester à l'Eglise, dispensatrice des sacremens, le droit de permettre cet usage, quand des raisons suffisantes l'exigent, et d'y obliger, quand les hérétiques prétendent enseigner, comme article de foi, que la communion sous les deux espèces est essentielle au sacrement ?

Page 33. — *Quand la Bible dit : « Ne nommez per- » sonne votre père ; car un seul est votre père, lequel est » dans les cieux, » la tradition dit : Donnez au pape le titre de Saint Père, et baisez-lui les pieds.*

Quelle qualification faut-il donner, N. C. F., à cette objection ridicule de vos ministres ? Souffrez que nous le disions : n'y a-t-il pas là de la niaiserie ? Et ne croyez pas que cette ineptie soit échappée par mégarde à l'auteur de

¹ *Eglise protest.*, part. 2, c. 7, pag. 186, qui cite Daillé, apol., c. 7, fol. 40.

la *Réponse*. Ce bel argument est sans cesse dans la bouche de vos docteurs; M. Pyt me l'a fait, pour prouver que saint Pierre n'est pas le chef de l'Eglise ¹. Vous voyez que l'auteur de la *Réponse* s'en sert pour montrer que la tradition est contraire à l'Ecriture. Nous trouvons le même raisonnement dans un petit écrit que l'on vient de répandre sous le titre : *du Chemin de Fer* ².

Il ne faudrait donc plus que les enfans appellassent du nom de *père* celui qui leur a donné le jour! Mais, s'il en est ainsi, comment vos ministres n'ont-ils pas craint de nous donner plusieurs fois, dans leur *Réponse* même, le titre de *Monseigneur*; car l'Ecriture dit aussi *qu'il n'y a qu'un seul Seigneur* ³?

Maintenant, N. C. F., si cette discussion a porté quelque lumière dans votre esprit, si elle a fait naître au fond de votre cœur un trouble salutaire, ne résistez pas à ces heureux effets de la grâce divine, n'étouffez pas le désir de vous assurer où est la vraie foi. Sans elle, vous le savez, *il est impossible de plaire à Dieu* ⁴. Nous vous avons dit, et puisque vous lisez assidûment le saint Evangile, vous ne pouvez ignorer combien le Sauveur aime l'union entre les Chrétiens : pourquoi demureriez-vous plus long-temps séparés de l'Eglise catholique?

L'unité de doctrine qui la caractérise, le repos que l'on trouve à suivre les enseignemens de ceux à qui le Fils de

¹ Rép. à ma 2.^{me} Lettre aux protest. d'Ortez, pag. 25, en note.

² Vers la fin, pag. 29.

³ Ephés., IV, 5.

⁴ Hebr., XI, 6.

Dieu a donné la mission d'enseigner, ne vous font-ils pas désirer de rentrer dans son bercail ?

Vous avez aujourd'hui plus de motifs que jamais pour mettre fin à votre triste séparation. Les progrès de l'incrédulité doivent augmenter à vos yeux le prix de la vraie foi. En voyant l'Eglise de Jésus-Christ attaquée par tant d'ennemis, ne devez-vous pas vous empresser de vous réunir à elle, pour accélérer et rendre plus éclatant son triomphe ?

Seriez-vous encore arrêtés par ces atroces calomnies qu'imaginèrent les premiers réformateurs, et que vos ministres ont osé insinuer de nouveau dans leur *Réponse*, que l'Eglise romaine est la *Babylone prostituée* ; le pape, l'*Anté-Christ*, et, par là même, tous les évêques et les Fidèles catholiques, les suppôts ou les disciples de l'*Anté-Christ* ?

Cette Eglise, si cruellement outragée, ne vous offre-t-elle pas, au contraire, un spectacle bien touchant dans les vertus éminentes des personnes de tout âge, de tout sexe, qui lui sont demeurées fidèles ? Que de familles dignes des premiers siècles du Christianisme, par leur foi et par leur charité ! Que de bonnes œuvres entreprises en vue de Dieu pour procurer l'instruction aux pauvres, des asiles à l'innocence, un refuge au repentir, des secours aux infortunés ! Que dirons-nous de ces milliers de vierges chrétiennes, dont la vie entière est consacrée à soulager tous les maux, dont la piété angélique, la charité tendre, la vertu parfaite, font l'admiration de tous les hommes sages, de quelque croyance qu'ils puissent être ?

Quelle communion, hors de l'Eglise catholique, a pu

former des hommes humbles, patients, vertueux, amis de l'enfance, tels que les excellens frères des Ecoles chrétiennes ? Dans tout cela, reconnaît-on l'empire de l'Anté-Christ ?

Mais le pape, mais les évêques?... Non, N. C. F., ce ne sera pas vous qui adopterez une pensée aussi injuste, aussi insensée.

Feriez-vous un tel outrage à Pie VI, mort avec tant de dignité dans les fers où l'avaient jeté les impies ?

Appellerez-vous Anté-Christ Pie VII, ce vieillard vénérable, si humble sur le trône, si intrépide en face de son persécuteur, si grand dans sa longue captivité, si inébranlable dans le refus de toute demande injuste ?

Appartenaient-ils aussi à l'empire de l'Anté-Christ, ces cardinaux qui, exposés à tous les yeux dans la capitale de la France, ont fermé la bouche à leurs calomniateurs ? et tout ce clergé romain, dépossédé, exilé pour sa fidélité à son devoir ? et le clergé français, admirable par sa fermeté dans la foi, emprisonné, déporté, immolé par les athées féroces de 93 ? C'est ainsi que le Seigneur, en ramenant parmi nous les siècles glorieux des martyrs, a vengé son Eglise des calomnies de ses ennemis, et l'a couronnée d'une nouvelle gloire. Heureux ceux qui la reconnaîtront à cet éclat nouveau, et qui rentreront dans cette arche hors de laquelle personne ne peut obtenir le salut !¹.

¹ Cypr., *De Unitate Ecclesiae*.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIECES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(N.° 1.)

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M.***,

CONSERVATEUR ADJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE,

A MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Paris, 30 Mars 1838.

Le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum* a été originairement publié par un théologien catholique du 16.^e siècle, appelé Ortwinus Gratius (voy. la *Biographie universelle*, t. XVIII, pag. 337). L'appendix est l'ouvrage d'Edouard Brown, ministre anglican (voy. *ibid.*, t. VI, pag. 53).

Brown a fait précéder la déclaration des trois évêques d'un préambule extrêmement virulent contre la Religion catholique. Il reconnaît, du reste, qu'il existe deux rédactions différentes de cette déclaration, et que, d'ailleurs, la déclaration a été désavouée par le Saint-Siège.

Voici le texte du passage qui vous intéresse, et qui se trouve à la page 648 : « Denique (quod inter omnia consilia quæ nōs dare hoc tempore beatitudini tuæ possumus, omnium gravissimum, ad

extremum reservavimus) oculi hic aperiendi sunt, omnibus nervis aduitendum erit, ut quàm minimum evangelii poterit (præsertim vulgari lingua) in iis legatur civitatibus quæ sub tua ditione ac potestate sunt, sufficiatque tantillum illud quod in missa legi solet, nec eo amplius cuiquam mortalium legere permittatur. Quamdiu enim pauculo illo homines contenti fuerunt, tandiù res tuæ ex sententia successere; eademque in contrarium labi cœperunt, ex quo ulterius legi vulgo usurpatum est. Hic ille (in summa) est liber qui præter cæteros hasce nobis tempestates ac turbines concitant, quibus prope abrepti sumus. Et sanè, si quis illum diligenter expendat, deindè quæ in nostras fieri ecclesiis consueverunt, singula ordine contempletur, videbit plurimum inter se dissidere, et hanc doctrinam nostram ab illa prorsus diversam esse, ac sæpe contrariam etiam. Quod simul atque homines intelligunt, à docto scilicet aliquo adversariorum nostrorum stimulati, non ante finem clamandi faciunt, quam rem plane omnem divulgarent, nosque invisos omnibus reddiderint; quare occultandæ pauculæ illæ chartæ erunt, sed adhibita quadam cautione ac diligentia, ne ea res majores nobis turbas ac tumultus incitet. »

(N.º 2.)

EXTRAIT

DU

MANDEMENT DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE

DE TOULOUSE,

POUR LE CARÊME DE L'ANNÉE 1838.

..... Jugez avec quelle vive douleur nous voyons depuis si long-temps l'impiété mettre en usage tous les moyens pour vous perdre.

Après avoir employé dans le dernier siècle, pour anéantir la Religion, tout ce que les beaux-arts, l'éloquence, le génie, ont d'imposant; tout ce qui pouvait séduire dans un langage hypocrite qui semblait ne respirer qu'humanité, tolérance, philanthropie; après avoir plus tard, dans le même but, épuisé vainement les atrocités d'une persécution sanglante, aujourd'hui elle appelle à son aide, pour le succès de son entreprise, toutes les sectes ennemies de la vraie foi; elle les favorise toutes, même les plus fanatiques, pourvu qu'elles lui servent à détruire, si elles le pouvaient, l'Eglise catholique, la seule qu'elle craient et qu'elle hait, parce que c'est la seule qui possède la vérité. Oui, l'Eglise catholique est la seule qui, évidemment fondée par Jésus-Christ, répandue par toute la terre, forte

par l'union de ses pasteurs sous un chef suprême, immuable dans sa doctrine, éclate d'une lumière qui rejouit les âmes droites, et jette le trouble dans la conscience des hommes pervers.

Vous êtes témoins, N. T. C. F., de la faveur que les sectes séparées de la vraie Eglise trouvent auprès des hommes irrégieux, ainsi que des efforts qu'elles font pour mettre à profit cette faveur. Se divisant entre elles en mille croyances diverses, elles se réunissent toutes contre l'Eglise catholique, d'où elles sont sorties, et dont l'autorité les irrite et les confond.

Un zèle nouveau, un ardent prosélytisme, anime leurs sectateurs. Ils tiennent de nombreuses assemblées; imitant comme ils le peuvent la vraie Eglise, ils envoient des émissaires prêcher leur doctrine dans les régions les plus lointaines, pourvu toutefois qu'il n'y ait aucune persécution à souffrir. Leur zèle s'exerce surtout à répandre avec profusion une multitude d'écrits faits pour propager leurs erreurs. Au milieu de tant d'efforts de la part de l'hérésie et de l'incrédulité, devons-nous demeurer dans le silence? notre devoir n'est-il pas de soutenir la foi des Chrétiens faibles, d'éclairer ceux qui n'ont pas toute l'instruction nécessaire? Souffrez donc, N. T. C. F., qu'au lieu de vous adresser aujourd'hui les exhortations ordinaires sur l'accomplissement des devoirs de la piété, nous signalions les moyens de séduction qu'emploie l'hérésie, et que nous relevions ses principales erreurs.

Le premier soin de ses sectateurs est d'emprunter le langage de la piété. Ils s'étendent longuement sur les vérités du Christianisme qu'ils ont conservées et qu'ils avaient

reçues de nous, et, par l'exposition de ces vérités qui vous touchent, ils cherchent à insinuer dans vos cœurs le venin de leur fausse doctrine. Ne vous laissez pas éblouir par leurs beaux discours : saint Paul nous a appris que *Satan même sait se transformer en ange de lumière*¹. Rappelez-vous encore ce que disait un illustre martyr : *Je n'ai pas besoin de savoir ce qu'enseigne l'hérétique Novatien, dès lors qu'il n'enseigne pas dans l'Eglise*².

Un autre moyen bien dangereux qu'ils mettent en œuvre pour égarer les âmes simples, c'est d'affecter un grand respect pour la Sainte Ecriture, et de calomnier à cet égard l'Eglise catholique, qu'ils accusent de déprécier les oracles sacrés. L'Ecriture Sainte, disent-ils, est la parole de Dieu : quel respect ne lui devons-nous pas ? C'est cette parole qui a éclairé l'univers ; elle produit la foi dans les cœurs³ ; elle est le flambeau qui dirige nos pas, et nous devons marcher constamment à sa lumière⁴.

Bien loin de contester ces grandes vérités, nous ne cessons de les proclamer, et nous savons tout le respect qui est dû à la parole de Dieu. Si quelqu'un manque à ce respect, ce sont les dissidens eux-mêmes, car ils ne veulent reconnaître et respecter que la parole de Dieu écrite, c'est-à-dire, les vérités révélées qui sont contenues dans l'Ecriture ; tandis qu'un point incontestable de la foi catholique, c'est qu'il y a d'autres vérités révélées qui ont été fidèlement conservées par la tradition, et qui ne méritent pas

¹ 2. Cor., xi, 14.

² Saint Cyprien, *Epist.* 52 ad Antonian.

³ Rom., x, 27.

⁴ Ps. 118.

un moindre respect. L'Ecriture elle-même nous apprend qu'il ne faut pas croire seulement ce qui est écrit ; mais encore ce qui a été constamment enseigné de vive voix par les apôtres et leurs successeurs.

Saint Paul, dans sa seconde lettre aux Thessaloniens, dit : *Mes frères, demeurez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre*¹.

Il écrit à Timothée, établi évêque d'Ephèse. *Fortifiez-vous, mon fils par la grâce qui est en Jésus-Christ, et ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres*². Il s'agit ici, comme on le voit, d'un enseignement donné de vive voix indépendamment de la Sainte Ecriture.

Pourquoi les chefs des hérésies des temps modernes nièrent-ils l'existence de la parole de Dieu non écrite, autrement appelée la tradition ? Ce fut pour se soustraire à l'enseignement des pasteurs. L'esprit d'indépendance, la présomption, l'orgueil, furent leur mobile, comme ils l'ont été de tous les novateurs.

De là une autre erreur, qu'il faut appeler plutôt une révolte de leur part contre l'autorité sacrée que Jésus-Christ a établie sur la terre pour la conservation de la foi, c'est de contester cette vérité reconnue dans tous les temps, même dans les communions séparées, savoir, que Jésus-Christ a établi des pasteurs pour gouverner son Eglise et pour instruire les peuples.

¹ Thess., II, 15.

² Tim., II, 1 et 2.

Sous l'ancienne loi comme sous la nouvelle, les prêtres avaient l'autorité dans l'ordre religieux. Ils déclaraient quels étaient les livres qui devaient entrer dans le canon des Saintes Ecritures; ils en étaient les dépositaires¹. Ils expliquaient aux peuples la loi du Seigneur²; les cas douteux étaient portés à leur tribunal, et quiconque ne se soumettait au jugement définitif du grand-prêtre, devait être puni de mort³.

Je vous donnerai des pasteurs, disait le Seigneur par la bouche de Jérémie, *qui vous nourriront de la science et de la doctrine*⁴.

Le Fils de Dieu, en envoyant ses disciples prêcher l'Evangile, ne leur dit-il pas : *Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise*⁵? Saint Paul nous enseigne expressément que *Jésus-Christ a établi des pasteurs pour travailler à la perfection des saints*⁶. Il déclare, d'une manière plus formelle encore, que *les Evêques sont établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu*⁷. Aussi leur recommande-t-il *de leur obeir comme à des hommes chargés de veiller à leur salut, et qui doivent rendre compte à Dieu de leurs âmes*⁸.

Quand il s'éleva des disputes sur la doctrine, et Dieu

¹ Voyez la grande Bible protest. de Desmarets, édition de 1769, *Avert. sur les livres apocr.*

² 2. Esdr., VIII, 9-14.

³ Deut., XVII, 8-12.

⁴ Jérém., III, 15.

⁵ Luc., x.

⁶ Eph., IV.

⁷ Act., XX.

⁸ Hebr., XIII, 17.

permit qu'il y eût de ces divisions funestes, dès les premiers jours de l'Eglise, les apôtres, et, dans la suite, les évêques, à leur exemple, décidèrent toujours les points controversés, et obligèrent les Fidèles de se soumettre à leur décision. Quoi de plus remarquable que cette expression des apôtres publiant leur jugement sur la question des observances légales : *Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous* ¹ ? Pouvaient-ils marquer plus fortement la puissance qui leur avait été donnée pour juger de la doctrine ?

Cette autorité des premiers pasteurs est un point fondamental de notre foi. Aujourd'hui surtout il est bon de le rappeler souvent à votre esprit, N. T. C. F., non-seulement pour vous rendre toujours plus fermes contre les ennemis de la vérité, mais encore pour vous mettre en état de répondre à quiconque vous demanderait compte de votre croyance ².

Si l'on veut savoir pourquoi vous croyez telle ou telle vérité, répondez : C'est parce que les pasteurs de l'Eglise catholique l'enseignent. — Mais pourquoi croyez-vous à l'enseignement des pasteurs ? — Parce qu'ils ont reçu du Fils de Dieu l'autorité d'enseigner. — Comment savez-vous que les pasteurs ont reçu l'autorité d'enseigner ? — Je le sais par ce fait constant, le plus incontestable qui fût jamais, que depuis Jésus-Christ, la Religion qu'il a donnée au monde n'a jamais été sans un corps de pasteurs enseignans, jugeans en matière de foi, et anathématisans ceux qui ne se soumettaient pas à leurs jugemens ; d'où il est manifeste que cette autorité des pasteurs est essentielle à la Reli-

¹ Act., xv, 28.

² 1. Petr., III, 15.

gion de Jésus-Christ, et qu'il faut s'y soumettre ou renoncer à se dire chrétien.

Cette imposante autorité une fois rejetée, quelle ressource reste-t-il à nos adversaires pour terminer les différends sur la foi ? Aucune. Quel moyen offrent-ils à chaque fidèle pour connaître avec certitude ce qu'il doit croire ?

Tout fidèle, disent-ils, pour former sa religion, n'a qu'à lire la Sainte Ecriture. Autre erreur bien étrange ! car la Religion comprend des mystères à croire, des préceptes à observer, des sacremens à recevoir, un culte à rendre à la Majesté divine. Il faudra donc que chaque fidèle, savant ou ignorant, intelligent ou borné, lise la Bible entière, la médite avec soin, compare les textes qui semblent opposés, et que, par cette seule lecture, sans écouter ce que disent ses pasteurs, qui pourraient l'égarer, il fixe par lui-même ce qu'il doit croire, ce qu'il doit faire, les sacremens qu'il doit recevoir, dans quelles dispositions il doit les recevoir, de quelle manière ils doivent lui être administrés ; enfin, quel culte il faut rendre à la Majesté divine ; s'il y a un sacrifice à lui offrir, quel est ce sacrifice.

Comment, d'ailleurs, ce fidèle saura-t-il avec certitude quels sont les livres qui appartiennent à la Sainte Ecriture ?

On nous répond que tout homme qui a le cœur droit est instruit de toutes choses par l'Esprit Saint, c'est-à-dire, qu'on attribue à chaque particulier le privilège de l'infaillibilité que l'on refuse au corps entier des pasteurs ! Mais, parmi tous ces pasteurs, n'y en a-t-il aucun qui ait le cœur droit, qui mérite de connaître la vérité ?

Avant la prétendue Réforme, le monde entier croyait les dogmes que les réformateurs ont attaqués; il n'y avait donc alors dans toute l'Eglise catholique, dans l'univers entier, personne qui eût cette droiture de cœur.

Poussons à bout ceux qui se retranchent derrière de telles maximes: supposons un moment que l'Esprit Saint, indépendamment de l'enseignement des pasteurs, ou même malgré leur faux enseignement, enseigne par lui-même toutes choses aux âmes droites; on conviendra bien que cette droiture n'est pas le partage de tous, ni même du plus grand nombre. Mais que deviendra l'unité de la foi, l'unité des sacremens, l'unité de culte que le grand Apôtre représente comme essentielle à l'Eglise¹, si chacun a le droit d'interpréter l'Ecriture comme il l'entend, et de se faire une religion à sa manière? L'expérience nous l'a appris, et la multitude d'erreurs diverses qui sont nées de ce faux principe de la Réforme, a démontré la nécessité d'une autorité suprême qui décide en matière de foi.

Pour justifier une erreur aussi contraire à la saine doctrine et à la raison, ses partisans osent accuser l'Eglise catholique d'élever son autorité au-dessus de l'autorité de la Sainte Ecriture, de la présenter comme obscure, de chercher à l'*humilier*, d'en interdire la lecture aux Fidèles.

Vous savez, N. T. C. F., que, bien loin de vouloir élever notre propre autorité au-dessus de l'autorité de la Sainte Ecriture, c'est, au contraire, sur la Sainte Ecriture que nous appuyons toutes les instructions que nous vous donnons; et l'Eglise catholique ne décide rien que d'après les enseignemens de nos Livres Saints ou de la tradition.

¹ Eph., iv, 5.

Nous disons, il est vrai, que cette Ecriture divine offre des obscurités, mais nos adversaires sont forcés de le dire avec nous, et quand, pour nous prouver qu'elle doit nécessairement être claire, ils nous demandent si Dieu a pu parler pour n'être pas entendu, ils tombent en contradiction avec eux-mêmes; car, dès qu'ils reconnaissent qu'en certains endroits l'Ecriture offre des obscurités, on peut leur adresser la même question, si Dieu, dans ces endroits, a parlé dans l'intention de ne pas se faire entendre.

Qui sommes-nous d'ailleurs, pour demander à Dieu : *Pourquoi l'avez-vous fait ainsi* ? Que ne lui demandons-nous pourquoi il s'appelle lui-même un *Dieu caché* ? Pourquoi, avant Jésus-Christ, il avait concentré dans la Judée la lumière de la vérité ? Pourquoi, depuis même que le Soleil de justice, Jésus-Christ, éclaire le monde, des nations entières sont encore assises à l'ombre de la mort ?

Ce Dieu infiniment sage n'a-t-il pas pu répandre de l'obscurité sur quelques-uns de ses oracles pour nous faire mieux apprécier ce qu'ils nous présentent de clair, pour nous obliger d'approfondir davantage ce qui est obscur, pour nous pénétrer d'un plus grand respect à l'approche de ce sanctuaire où il nous fait entendre sa parole, pour éprouver notre foi, pour abaisser notre orgueil ? Eh ! pourquoi ne pourrions-nous pas dire de la parole de Dieu écrite ce que l'Esprit-Saint a dit du Verbe divin incarné, qu'elle est *établie pour être*, par son obscurité, *la ruine* des esprits superbes, tandis qu'elle est, par sa lumière, *le guide et le salut* des âmes humbles⁵ ?

¹ Rom., ix, 20.

² Isaïe, xlv, 15.

³ Luc, ii, 54.

On nous fait dire encore que la Sainte Ecriture est incomplète. Si l'on entend qu'elle ne contient pas toutes les vérités révélées, dont quelques-unes nous ont été conservées par la tradition, nous avouons le principe qui est un dogme de la foi catholique : nous en avons montré plus haut la vérité.

Enfin, nos adversaires nous accusent de ne pas respecter la Sainte Ecriture et de chercher à l'*humilier*. Vous êtes témoins, N. T. C. F., du respect avec lequel nous vous en parlons, des honneurs que nous rendons en particulier aux saints Evangiles, de la solennité avec laquelle, au moment où l'on va célébrer les saints mystères, le diacre porte et lit à l'assemblée des Fidèles le Livre sacré qui contient les paroles de la vie éternelle.

Mais pour faire mieux ressortir l'injustice de l'accusation intentée contre nous, comparons la conduite de l'Eglise catholique à l'égard des Saintes Ecritures, avec celle des communions séparées.

Que demande, en effet, le respect dû aux Saints Livres qui contiennent la parole Dieu ? Il demande d'abord que ces Livres sacrés soient sous la garde de l'autorité la plus grande et la plus justement révérée. Il en était ainsi sous l'ancienne loi, et c'est ce qui est encore dans l'Eglise catholique. En est-il de même dans les communions séparées ? Non. Le premier soin des auteurs du schisme fut de méconnaître l'autorité du corps des pasteurs chargés de la garde des divins oracles.

Le respect dû à la Sainte Ecriture exige qu'un livre une fois reconnu comme divin soit immuablement révééré comme tel. La raison le dit suffisamment; l'Ecriture elle-

même le prescrit ¹; et c'est ce qui se fait dans l'Eglise catholique. Elle a déclaré dès les premiers siècles quels étaient les livres que nous devions recevoir comme inspirés de Dieu, et ce sont les mêmes que nous révérons encore aujourd'hui comme tels, d'après la déclaration du saint concile de Trente, qui ajoute : « Si quelqu'un » ne reçoit pas ces livres en entier, avec toutes leurs » parties, qu'il soit anathème ² ».

Que fait-on dans les communions séparées ? On y attribue à chaque particulier le droit d'admettre ou de rejeter les livres qui avaient été reconnus partout comme divins. Les chefs des sectes modernes ont usé largement de ce droit prétendu. Luther, premier chef de la Réforme, retrancha sept livres de la Sainte Ecriture. Calvin en rejeta sept autres. En Allemagne, des interprètes, ou plutôt des ennemis de la parole sainte, usent plus largement encore de ce droit impie : ils font si bien, que l'Ecriture entière ne peut plus servir de fondement à la foi, et, pour me servir de l'expression d'un prophète, la loi, c'est-à-dire, la révélation divine, est mise en pièces par les prétendus réformateurs, *Lacerata est lex* ³.

Comme la parole de Dieu consiste essentiellement, non dans la lettre, mais dans les vérités révélées qui y sont renfermées, le respect souverain qui lui est dû veut qu'une fois reconnu qu'une telle vérité est renfermée sous telles expressions de l'Ecriture, cette vérité soit reçue immuablement comme révélée de Dieu ; c'est ce qui est

¹ Deut., iv. — 2 Apoc., xxii, 18-21.

² Trid., sess. iv. *De cad. script.*

³ Habac., i, 4.

dans l'Eglise catholique. « Que personne, dit le même » concile de Trente, ne soit assez téméraire pour dé- » tourner la Sainte Ecriture de son vrai sens, et pour » l'interpréter, en matière de foi et de mœurs, suivant » ses propres idées, d'une manière contraire au sens » dans lequel la sainte Eglise, à qui il appartient d'en » juger, l'a toujours entendu, ou à celui que les pères y » ont donné d'un consentement unanime ¹. »

Il en est tout autrement dans les communions séparées. Là, chaque particulier se donne la liberté d'expliquer la Sainte Ecriture comme il lui plaît, et l'on ne reconnaît à personne, pas même aux pasteurs réunis, le droit de décider comme il faut l'entendre.

Enfin, si l'on respecte profondément la parole de Dieu, on aura garde de la mettre entre les mains des impies, pour qui elle serait un objet de dérision et de blasphème. Ce serait violer cette défense que le Fils de Dieu nous a faite : « *Ne jetez point vos perles devant des pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, et que, se tournant contre vous, ils ne vous déchirent* ². La prudence veut même qu'on n'en permette la lecture aux Fidèles qu'autant qu'ils ont les dispositions nécessaires pour la lire avec fruit, à l'exemple du grand Apôtre qui écrivait aux Corinthiens, parlant des instructions qu'il leur avait données : *Je ne vous ai nourris que de lait, et non d'une nourriture solide ; car vous n'étiez pas encore capables de la recevoir* ³. Il disait de même aux Hébreux : *Vous*

¹ Trid., sess. iv. *De edit et usu librorum.*

² Matth., vii, 6.

³ 1 Cor., iii, 2.

auriez encore besoin que l'on vous apprît les premiers éléments par où l'on commence à expliquer la parole de Dieu, et vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devrait donner que du lait, et non une nourriture solide ¹. Jésus-Christ lui-même a voulu nous donner l'exemple du discernement avec lequel il faut communiquer aux Fidèles la parole de Dieu : *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire*, disait-il à ses apôtres; *mais vous ne pouvez pas les porter présentement* ².

L'Eglise catholique imite la réserve du grand Apôtre et du Fils de Dieu : son désir est qu'on ne permette la lecture des Livres Saints qu'à ceux qui sont disposés pour les lire avec fruit, et que l'on travaille à y disposer ceux qui ne le sont pas.

Telle n'est pas la conduite des communions séparées : on les voit répandre imprudemment des Bibles par toute la terre, les jeter avec profusion jusque sur les rivages des nations ennemies du nom Chrétien, et exposer ainsi nos Saint Livres aux outrages des infidèles.

Après cela, ils nous accusent de vous *cacher* la Bible, de vous en *prohiber la lecture*, pour vous rendre odieux les pasteurs chargés de vous diriger dans la voie du salut. Non, N. T. C. F., l'Eglise ne vous défend pas de lire la Sainte Ecriture. Ce qu'elle vous défend, pour vous préserver du venin de l'erreur, c'est de la lire dans des traductions publiées par des auteurs hétérodoxes ou suspects, ou qui n'ont pas été approuvés par les premiers pasteurs; ce qu'elle vous recommande, c'est de consulter le guide

¹ Hebr., v, 12.

² Joan., xvi, 12.



de votre conscience, sur ceux de nos Livres Saints dont la lecture peut vous être utile; ce qu'elle exige de vous, c'est que vous vous appliquiez à cette lecture avec un respect profond et une grande foi, profitant de ce que vous comprenez et adorant ce que vous ne comprenez pas.

Ne vous laissez donc point tromper, N. T. C. F., par le vain étalage que font tous les hérétiques de leur prétendu respect pour la Sainte Ecriture. Ils n'exaltent son autorité sacrée que pour se soustraire à l'autorité non moins sacrée dont le Fils de Dieu a revêtu les pasteurs de son Eglise, semblables à un coupable qui, pour éluder la condamnation prononcée contre lui par un tribunal, professerait un grand respect pour la loi telle qu'il lui plairait de l'entendre, et mépriserait les magistrats dont la sentence l'aurait condamné. Quant à vous, N. T. C. F., uniquement attachés aux enseignemens de l'Eglise, fermez l'oreille aux discours de ces hommes trompeurs ou égarés, qui, sans mission, sans aucun caractère, viennent vous prêcher une autre doctrine que celle que vous avez reçue, semblables à ces prétendus prophètes dont le Seigneur disait : *C'est faussement qu'ils parlent en mon nom : je ne les ai point envoyés* ¹. Que deviendrait votre foi, si vous prêtiez l'oreille à tous ces faux docteurs, qui, se donnant mission à eux-mêmes, viennent chacun vous prêcher leurs erreurs particulières comme des vérités révélées? Ne seriez-vous pas *comme des enfans flottans à tous les vents des opinions humaines* ²?....

¹ Jérém., XIV, 14.

² Eph., IV, 14.

FIN.



8
The first thing I noticed
was a strong smell of
burning paper. I was
in a room that was
very old and the walls
were covered in
tapestries. The floor
was made of stone
and the ceiling was
very high. I was
alone in the room
and I was very
nervous. I was
not sure what was
happening to me.
I was very scared
and I was very
alone. I was very
nervous and I was
very alone. I was
very nervous and I
was very alone.

CHAPTER 1
The first thing I noticed
was a strong smell of
burning paper. I was
in a room that was
very old and the walls
were covered in
tapestries. The floor
was made of stone
and the ceiling was
very high. I was
alone in the room
and I was very
nervous. I was
not sure what was
happening to me.
I was very scared
and I was very
alone. I was very
nervous and I was
very alone. I was
very nervous and I
was very alone.

A CORRELATION

The first thing I noticed
was a strong smell of
burning paper. I was
in a room that was
very old and the walls
were covered in
tapestries. The floor
was made of stone
and the ceiling was
very high. I was
alone in the room
and I was very
nervous. I was
not sure what was
happening to me.
I was very scared
and I was very
alone. I was very
nervous and I was
very alone. I was
very nervous and I
was very alone.





